Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise

Fiche n°7

Commune de Forest

Edition 2/2010







COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE – COHÉSION SOCIALE



OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE – COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES – IGEAT



PRÉAMBULE

Ce document constitue la fiche n°7-Forest des *«Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise».*

L'objectif de ces fiches est d'offrir aux décideurs et aux acteurs locaux un outil simple pour appréhender certaines caractéristiques de la population avec laquelle ils travaillent et de les aider à orienter leurs stratégies.

Dans le cadre de son décret «Cohésion sociale», la Commission communautaire française (**COCOF**) a commandité un outil permettant d'appréhender statistiquement les problèmes et besoins des communes bruxelloises en matière de cohésion sociale, à confronter avec les réalités vécues par les acteurs sur le terrain. Des comparaisons intra-communales (par secteurs statistiques) et communales-régionales (entre les communes et le niveau régional) y sont opérées.

Les différents documents qui composent cet outil ont été réalisés par l'Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de l'Université Libre de Bruxelles (**ULB-IGEAT**) en collaboration avec l'**Observatoire de la Santé et du Social**. Cet état des lieux est présenté aux différentes concertations locales et confronté à la réalité vécue par les acteurs sur le terrain afin de signaler d'éventuels besoins et problématiques non répertoriés dans l'état des lieux statistique. Cette analyse soutient le travail des coordinations locales au niveau communal, en vue de la préparation du nouveau plan quinquennal 2011-2015.

Étant donné que les fiches intéressent également un public plus large, l'Observatoire de la Santé et du Social a traduit les fiches communales.

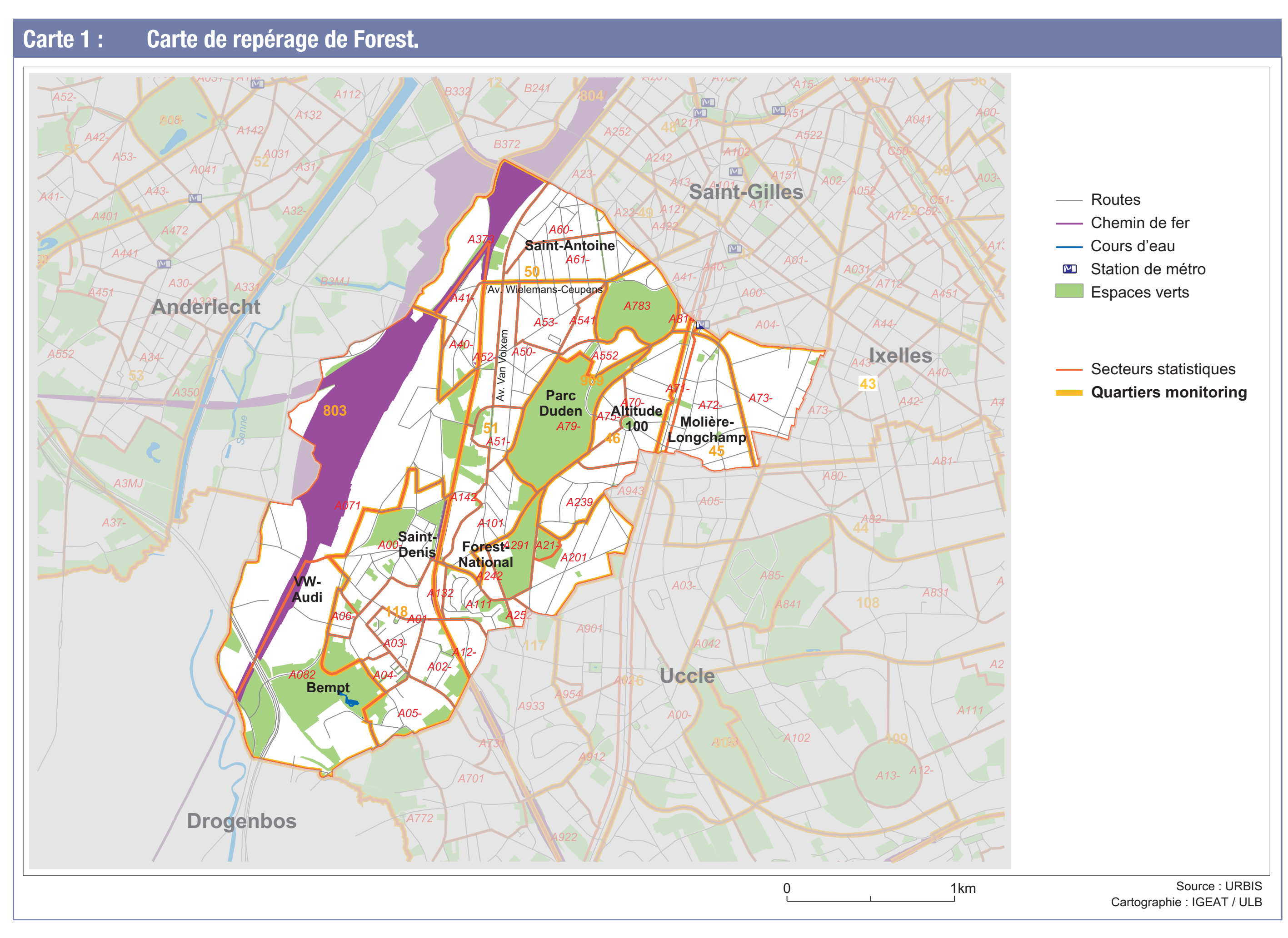
Il s'agit concrètement d'une actualisation et d'un développement des fiches communales de l'Observatoire reprenant les statistiques sanitaires et sociales par commune. Des indicateurs liés au logement et à l'enseignement (avec des chiffres provenant aussi bien de la Communauté française que de la Communauté flamande) sont également inclus. À côté des 19 fiches communales et d'une fiche pour la Région, un mode d'emploi aide les acteurs locaux dans l'interprétation des données de leur commune. Un troisième et dernier document intitulé «sources et références» guide les utilisateurs dans leurs éventuelles recherches personnelles dans les données chiffrées de base.

Cet ensemble de fiches est complémentaire des rapports de l'Observatoire de la Santé et du Social («Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale», «Baromètre social annuel», «Tableau de bord de la Santé en Région de Bruxelles-Capitale», … tous consultables et téléchargeables gratuitement sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social (**www.observatbru.be**) et des instruments développés par l'**IBSA** (**Monitoring des Quartiers**, Indicateurs statistiques, Baromètre conjoncturel). Les commentaires des données présentées seront donc réduits et nous vous invitons à vous reporter à la lecture de ces autres documents pour plus de précision.

Les chiffres pour la commune de Forest sont comparés soit à la valeur moyenne pour de Région bruxelloise, soit à l'étendue des valeurs existantes pour les différentes communes. Par «Région» ou «Région bruxelloise», on entend la Région de Bruxelles-Capitale (19 communes).

I. INTRODUCTION ET SYNTHÈSE

Carte 1 : Carte de repérage de Forest.

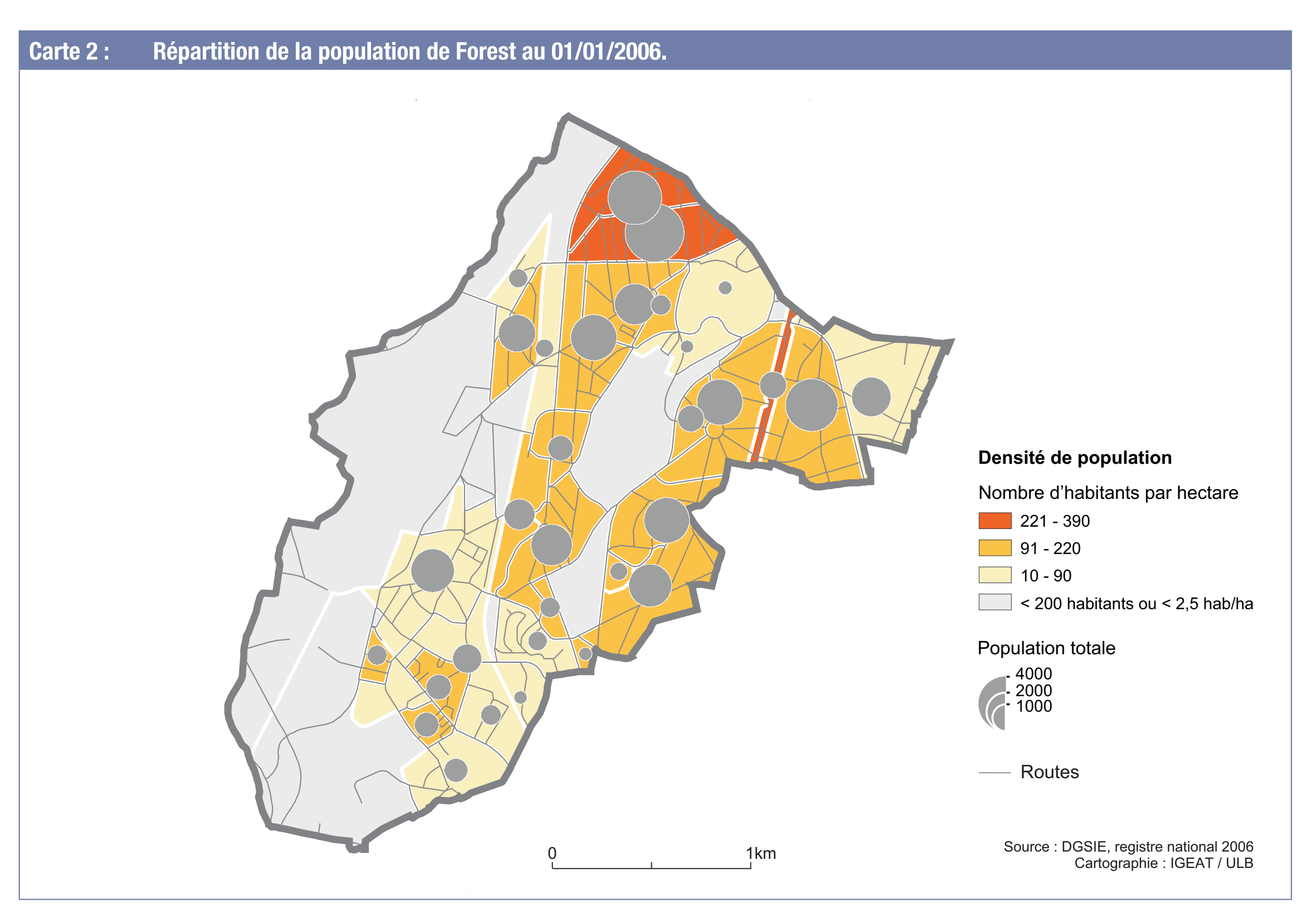


Source : URBIS
Cartographie : IGEAT / ULB

Cette carte de repérage permet de visualiser les découpages dans lesquels sont présentés les statistiques infra-communales. Les secteurs statistiques sont délimités en rouge sur la carte. Leurs identifiants sont composés d'un préfixe (21007 pour Forest) et d'un suffixe indiqué également en rouge sur la carte (A00-, A01-, …). Les codes, dénominations, populations et densités de population de chaque secteur sont repris dans une liste disponible à la fin du mode d'emploi et sur une carte visualisable sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social.

Les quartiers du **Monitoring des Quartiers** sont délimités en orange, leurs numéros sont également en orange sur la carte. Il s'agit d'agrégats de secteurs statistiques, mais les limites de ces quartiers ne concordent par contre pas toujours avec les limites communales car ils peuvent être à cheval sur plusieurs communes, comme ici dans le cas du quartier «43», près de la rue Berkendael au nord-est de la commune. Les quartiers ainsi que les secteurs statistiques qui les composent sont également repris à la fin du mode d'emploi.

Carte 2 : Répartition de la population de Forest au 01/01/2006.



La commune de Forest se situe au sud-ouest de la Région. Elle est bordée, en périphérie, par Drogenbos au sud-ouest, et au sein de la Région, Anderlecht et Saint-Gilles au nord, Ixelles et Uccle à l'est. Une partie importante de son territoire est constituée par la zone industrielle de la vallée de la Senne, au sein de laquelle une grande superficie est occupée par les infrastructures ferroviaires et l'industrie automobile. La population se concentre surtout dans la partie nord (Saint-Antoine) et à l'est ; ces espaces sont assez densément peuplés puisque la commune héberge 4,7 % de la population régionale. La lente transformation et l'urbanisation du territoire forestois se traduisent par l'évolution de la population dont la croissance ne sera sensible qu'à partir de la fin du 19ème siècle, voire et surtout après 1900. La population communale va culminer en 1970 et se réduira ensuite d'une dizaine de milliers d'habitants. À la fin des années 1990, on observe une nette reprise, à l'instar de beaucoup d'autres communes de la Région. Au 1er janvier 2008, la commune comptait 48 906 habitants. Si ce n'est le nord de la commune et les alentours du noyau originel (Saint-Denis) urbanisé de manière plus précoce au dernier quart du 19ème siècle, de grandes parties de la commune s'urbanisent

dans l'entre-deux-guerres, ce qui explique la présence de l'architecture «art-déco», tant au travers des maisons bourgeoises du versant que dans l'habitat ouvrier ou les immeubles de rapport, que l'on rencontre de manière préférentielle plus bas dans la vallée, non loin des bâtiments industriels du même style comme les anciennes brasseries Wielemans-Ceuppens. L'essentiel de l'urbanisation s'achèvera dans les années 1960, à travers la construction d'immeubles en hauteur, notamment dans le quartier de la salle de spectacle de Forest-National.

Les **caractéristiques démographiques** de Forest sont très proches et évoluent de manière très similaire à celles de l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale. Cela traduit une certaine mixité à l'échelle communale, mais pas forcément à l'échelle des quartiers. La proportion de ménages d'une personne, plus faible à Forest que dans l'ensemble de la Région, est pourtant assez élevée à l'est de la commune, près du haut de Saint-Gilles, où plus de la moitié des ménages sont des ménages d'une personne. Les familles avec enfants, et particulièrement les familles nombreuses, sont elles concentrées dans le bas de Forest, dans les quartiers plus populaires.

Une grande partie de la population est de **nationalité** belge (72 %), et comme dans le cas de la Région prise dans son ensemble, les non-Belges représentent près de 30 % de la population. La part des étrangers issus du Maghreb est supérieure à la moyenne régionale. On observe une forte présence de familles issues de l'immigration (bien qu'en partie de nationalité belge suite aux naturalisations et aux naissances sur le sol belge), essentiellement d'origine maghrébine. Elles habitent essentiellement dans le bas de la commune. Les ressortissants de l'Europe des 15, et particulièrement des pays méditerranéens d'ancienne immigration (Italie, Espagne, Grèce, Portugal), représentent une part très importante des étrangers. On note la présence significative mais encore limitée des ressortissants d'Europe de l'Est, dont l'arrivée récente se fait selon des logiques assez similaires à celles qui prévalaient dans les années 1960-70 pour les immigrés méditerranéens. Cependant, la composition de la population non-belge continue à traduire assez bien le caractère ancien et populaire de la présence immigrée.

Située en grande partie dans l'axe industriel de la vallée de la Senne, et de ce fait dans la continuité du croissant pauvre [(1)], la commune de Forest est caractérisée par une forte présence des classes populaires. Cependant, le haut de Forest, sur le versant, héberge une population nettement plus favorisée. Cela se traduit globalement par un niveau moyen de revenu imposable inférieur à la moyenne bruxelloise, même si ce niveau est évidemment plus élevé dans les quartiers du haut de la commune. Ceux-ci hébergent une part moins importante de la population, ce qui explique que les moyennes communales sont tirées vers le bas par le poids des quartiers populaires de la vallée. Les **taux d'activité** [(1)] sont élevés à tous les âges, y compris pour les femmes et ce malgré la présence d'une communauté maghrébine, où l'activité féminine était traditionnellement moins répandue. Globalement, tant les hommes que les femmes sont plus souvent sur le marché du travail qu'à l'échelle de la Région, assurant ainsi deux revenus au ménage. Les employés du secteur privé ou public constituent l'essentiel des travailleurs à Forest, les indépendants et les chefs d'entreprise étant nettement sous-représentés alors que la proportion d'ouvriers est proche de la moyenne régionale. Le **taux de chômage** communal est proche de la moyenne bruxelloise, même si les quartiers les plus populaires du nord-ouest concentrent les demandeurs d'emploi. Le taux d'activité des jeunes est supérieur à la moyenne bruxelloise, signe d'une arrivée précoce sur le marché du travail suite à des études généralement courtes, ne se traduit que chez les filles par un taux de chômage légèrement supérieur à la moyenne régionale. Le chômage à Forest a un profil assez similaire au profil régional. Il est cependant plus masculin et jeune dans l'ouest de la commune alors qu'il est plutôt féminin et âgé dans l'est de la commune, ce qui est un profil typique des quartiers aisés où l'arrêt (volontaire) des carrières féminines est plus répandu. La proportion de la population qui vit d'un revenu minimum d'insertion ou d'une allocation de remplacement est comparable à ce qui s'observe dans l'ensemble de la Région. Ces aides concernent toutes les tranches d'âge.

Le **taux de natalité** [(2)], à la hausse ces dernières années, est supérieur à la moyenne régionale, ce qui s'explique par la part des jeunes adultes dans la population de Forest mais aussi par le taux de fécondité des populations issues de l'immigration. Les **taux de mortalité** [(3)] sont semblables à ceux observés pour l'ensemble de la Région. Le niveau de **santé perçue** [(4)] ne s'écarte guère de la moyenne régionale.

(1,2,3,4) Voir le glossaire du Mode d'emploi.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, la part de jeunes suivant la filière générale ne s'écarte que très légèrement de la moyenne régionale. Les filières techniques sont légèrement plus suivies que dans l'ensemble de la Région par les jeunes résidant à Forest, même si l'offre scolaire dans ces filières est importante dans la commune. Néanmoins la situation est loin d'être brillante pour l'ensemble de la Région. Le retard scolaire touche moins les jeunes de Forest qu'en moyenne dans la Région. À l'issue de l'enseignement obligatoire, ils sont cependant moins enclins à suivre des études supérieures, surtout dans les quartiers du bas de la commune, où les parents sont aussi moins souvent universitaires. La part des étudiants du supérieur est plus élevée sur le versant, là où les parents sont bien plus souvent titulaires d'un diplôme du supérieur. Le niveau de qualification du bas de Forest peut poser des problèmes d'insertion sur le marché du travail, amplifiés par le fait que, à diplôme égal, on observe proportionnellement plus de chômeurs qu'attendu en fonction de la moyenne régionale. Cela suppose des problèmes d'orientation professionnelle ou certaines formes de discrimination touchant la population d'origine immigrée.

Commune de l'axe industriel et du versant de la vallée à l'urbanisation relativement ancienne (plus de 70 % des logements bâtis avant 1961), Forest offre des **logements** généralement moins confortables que la moyenne régionale. C'est cependant surtout dans le bas de la commune que certains équipements (salle d'eau, chauffage central, cuisine séparée) peuvent faire défaut. Le parc de logement social, parfois assez ancien, n'échappe pas à la règle. Sur le haut du versant, ces équipements étaient déjà présents à l'origine et les rénovations ont très vite adapté les standards de confort. L'état intérieur et extérieur du bâti n'est pas très bien perçu par les habitants surtout dans le nord de la commune. La propreté tout comme la tranquillité (bruit) sont jugées assez sévèrement mais les espaces verts sont aisément accessibles et offrent une réelle alternative pour les nombreux habitants n'ayant pas accès à un jardin privé.

Quelques **enjeux** se dégagent de cet aperçu statistique de la commune de Forest :

- À l'échelle communale, la population est relativement mixte, tant sur le plan de l'âge, de l'origine, que du statut socio-economique. Cela multiplie donc les types de besoins, pas toujours aisément conciliables. On doit toutefois relever une importante différentiation spatiale au sein de la commune, où le lien entre topographie et caractéristiques de la population est clair : cela ce traduit notamment par différentes composition de la population, par des inégalités entre le bas et le haut de Forest en termes de revenu, de niveau d'éducation ou d'insertion sur le marché du travail. Ceci est le reflet de la position de la commune dans la Région, à cheval entre le croisant pauvre et le quadrant [5] sud-est mais aussi entre la première et la seconde couronne d'urbanisation. Au-delà des moyennes communales, il est donc nécessaire d'examiner systématiquement, quand c'est possible, les variations intra-communales.

- Une grande partie du parc de logement du bas de la commune, ancien et moins bien équipé dès l'origine, ne correspond plus aux exigences minimales actuelles. C'est d'autant plus problématique que cela concerne largement les familles avec enfants et que c'est dans cette partie de la commune que l'espace public est le plus difficile à aménager, devant concilier besoins des habitants et contraintes des nombreuses activités économiques insérées dans le tissu urbain. Le problème de la reconversion des friches industrielles, qui se pose depuis les années 1980, impose des arbitrages globaux entre fonctions (locaux à vocation économique ou culturelle, logements, …) mais aussi plus finement au sein des fonctions : dans le logement, laisse-on proliférer les lofts ou induit-on une certaines mixité.

- La commune héberge une importante communauté immigrée, installée de longue date. Une bonne partie de ces personnes sont présentes depuis plusieurs générations. L'insertion semble assez bien fonctionner pour elles, ou en tout cas mieux que dans d'autres communes du croissant pauvre. Cependant, les difficultés d'insertion sur le marché du travail existent toujours, particulièrement pour les jeunes des quartiers du bas de Forest, et ce pas uniquement en raison d'un niveau de qualification faible. Par ailleurs, il faut noter que si le flux d'immigration vers Forest a changé dans le temps en termes de nationalités, il concerne toujours des populations pour lesquelles l'insertion sur le marché du travail bruxellois n'est pas assurée.

(5) Voir le glossaire du Mode d'emploi.

Echos du terrain

En la croisant avec votre expérience des conditions de vie dans la commune, la lecture des statistiques reprises dans les pages suivantes vous amènera peut-être à tirer d'autres conclusions ou à vous poser de nouvelles questions. L'espace ci-dessous est prévu à cet effet.

2. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs démographiques, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Type de ménages», «Nationalités», «Mobilité résidentielle» et «Structure par âge» dans la thématique «Démographie».
http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/

2.1 Population totale

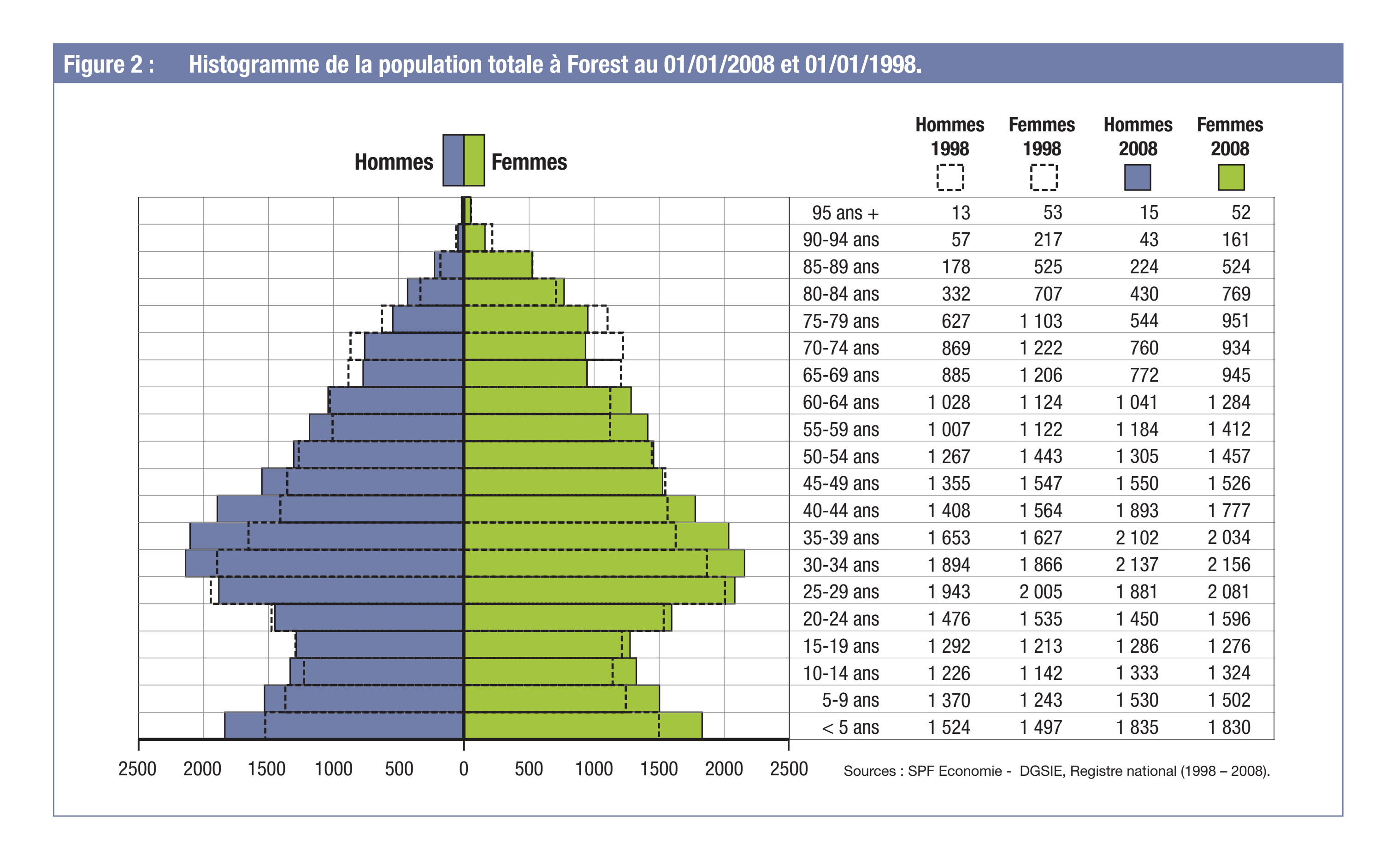
Figure 1 : Évolution de la population totale de Forest (1980-2008).

Registre national
Registre national + Registre d'attente
Nombre d'habitants
Année

Sources : SPF Economie - DGSIE, Registre national et Registre d'attente.

Le Registre national des personnes physiques reprend les personnes inscrites dans les registres de population des communes. Ces personnes peuvent être de nationalité belge ou non (suivant certaines conditions de titre de séjour). Les personnes étrangères employées par les institutions européennes et les membres de leurs ménages y sont également reprises (sauf ceux ayant un statut de diplomate).
Le Registre d'attente, créé suite à la loi du 24 mai 1994, comptabilise les étrangers qui se déclarent réfugiés ou qui demandent la reconnaissance de la qualité de réfugié.
Le nombre d'habitants à Forest a progressivement diminué jusqu'en 1995. Il s'est ensuite stabilisé jusqu'en 2000, date à partir de laquelle on observe une nette augmentation de la population qui comptait 48 906 habitants inscrits au Registre national en 2008, rattrapant presque les effectifs de 1985 (49 254 habitants).

2.2 Structure de la population par âge et par sexe



	Hommes 1998	Femmes 1998	Hommes 2008	Femmes 2008
95 ans +	13	53	15	52
90-94 ans	57	217	43	161
85-89 ans	178	525	224	524
80-84 ans	332	707	430	769
75-79 ans	627	1 103	544	951
70-74 ans	869	1 222	760	934
65-69 ans	885	1 206	772	945
60-64 ans	1 028	1 124	1 041	1 284
55-59 ans	1 007	1 122	1 184	1 412
50-54 ans	1 267	1 443	1 305	1 457
45-49 ans	1 355	1 547	1 550	1 526
40-44 ans	1 408	1 564	1 893	1 777
35-39 ans	1 653	1 627	2 102	2 034
30-34 ans	1 894	1 866	2 137	2 156
25-29 ans	1 943	2 005	1 881	2 081
20-24 ans	1 476	1 535	1 450	1 596
15-19 ans	1 292	1 213	1 286	1 276
10-14 ans	1 226	1 142	1 333	1 324
5-9 ans	1 370	1 243	1 530	1 502
< 5 ans	1 524	1 497	1 835	1 830

Sources : SPF Economie - DGSIE, Registre national (1998 – 2008).

Figure 2 : Histogramme de la population totale à Forest au 01/01/2008 et 01/01/1998.

Au 1er Janvier 2008, la commune de Forest compte officiellement 48 906 habitants (23 315 hommes et 25 591 femmes), on dénombrait également 476 personnes dans le Registre d'attente (en 2007). 4,7 % de la population de la Région bruxelloise vit à Forest. Depuis 10 ans, on observe une augmentation de la population dans toutes les catégories d'âges, à l'exception des personnes âgées de 65 à 79 ans.

2.2 Structure de la population par âge et par sexe

Tableau 1 : Évolution des caractéristiques de la population à Forest et en Région bruxelloise de 1998 à 2008.

	Forest			Région bruxelloise		
	1998	2003	2008	1998	2003	2008
% < 3 ans	4,1 %	4,3 %	4,7 %	3,9 %	4,2 %	4,5 %
% < 18 ans	20,9 %	21,3 %	22,3 %	20,9 %	21,4 %	21,9 %
% < 20 ans	23,2 %	23,4 %	24,4 %	23,2 %	23,6 %	24,2 %
% 18-64 ans	61,5 %	60,5 %	63,2 %	61,9 %	62,8 %	63,6 %
% 20-64 ans	59,2 %	62,6 %	61,1 %	59,6 %	60,6 %	61,3 %
% 65 ans et plus	17,6 %	16,1 %	14,6 %	17,2 %	15,9 %	14,5 %
% 80 ans et +	4,6 %	4,6 %	4,5 %	4,5 %	4,6 %	4,7 %
Indice de vieillissement (≥ 65 ans / 0-19 ans)	76,1	68,9	59,8	74,0	67,2	60,0
Indice de dépendance (0-19 + ≥ 65 ans) / (20-64 ans)	68,9	65,4	63,8	67,8	65,1	63,0
Indice d'intensité du vieillissement (> 80 ans / ≥ 65 ans)	26,0	28,7	31,1	26,3	28,8	32,4

Sources : SPF Economie - DGSIE, Registre national.

L'indice de vieillissement est calculé comme le rapport entre les personnes en âge d'être pensionnés (les 65 ans et +) et les jeunes de moins de 20 ans.
L'indice de dépendance est calculé comme le rapport entre les personnes en âge soit d'étude (moins de 20 ans), soit de pension (65 ans et +) et les personnes entre 20 et 64 ans.
L'intensité du vieillissement est la part des plus âgés (plus de 80 ans) au sein des plus de 65 ans.
La population de Forest est globalement aussi âgée que celle de l'ensemble de la Région bruxelloise. L'indice de vieillissement y est semblable à celui de la Région. On note une évolution similaire avec une augmentation de la proportion des jeunes et une diminution de la proportion de personnes de plus de 65 ans.

Au cours des dernières années, la population de la Région bruxelloise rajeunit. Avec une baisse importante de son âge moyen entre 2000 et 2007 (-1,91 an), la commune de Forest est la commune dont l'âge moyen est le plus proche de la moyenne régionale.

Figure 3 : Évolution de l'âge moyen à Forest et en Région bruxelloise de 2000 à 2007.

Source : SPF Economie – DGSIE.

2.3 Ménages

2.3.1 COMPOSITION DES MÉNAGES

Tableau 2 : Composition des ménages à Forest et en Région bruxelloise au 01/01/2007 (tableau alternatif [6]).

	Forest		Région bruxelloise	
	Nombre de ménages	**% de ménages**	**Nombre de ménages**	**% de ménages**
Homme isolé	4 901	21,3	118 947	23,7
Femme isolée	5 723	24,8	128 742	25,6
Couple sans enfants	3 948	17,1	82 178	16,4
Couple avec enfants	5 108	22,2	106 178	21,1
Famille monoparentale (mère)	2 426	10,5	47 068	9,4
Famille monoparentale (père)	350	1,5	7 660	1,5
Autre type de ménage	599	2,6	11 492	2,3
Nombre total de ménages privés	**23 055**	**100,0**	**502 265**	**100,0**

Source : Studiedienst van de Vlaamse Regering, 2007.

46,1 % des ménages sont des ménages d'une personne. Attention, il s'agit bien de la proportion des ménages, à ne pas confondre avec la proportion de personnes vivant seules. Un ménage peut être constitué d'une ou plusieurs personnes, une personne isolée sera donc considérée comme un ménage d'une personne. Par exemple, les 4 910 hommes isolés de Forest représentent 21,3 % des ménages mais seulement 10,2 % de la population totale.

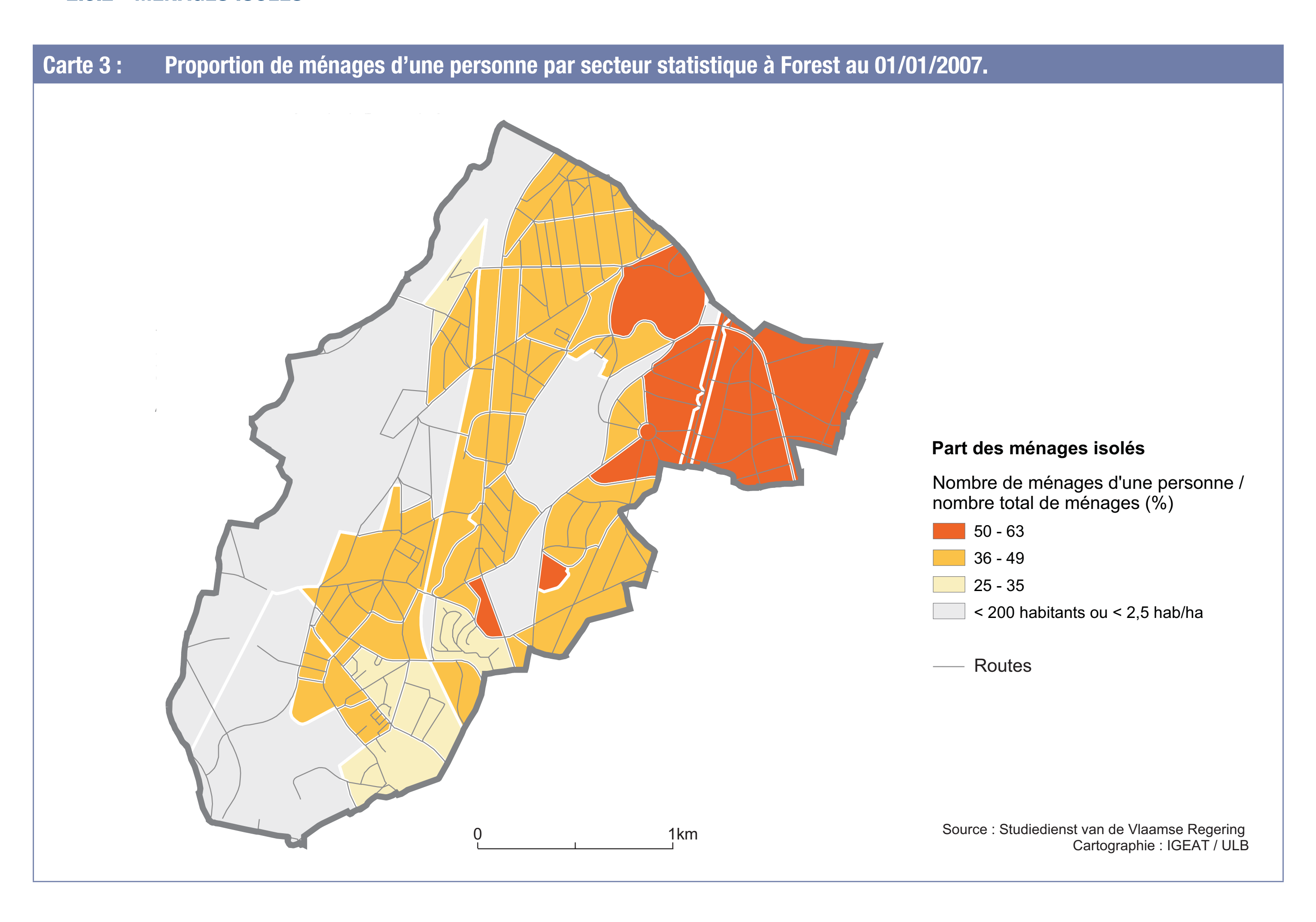
63,2 % des ménages au moins n'ont pas d'enfant (au moins 65,7 % en Région de Bruxelles-Capitale). 35,1 % des ménages avec enfants sont des familles monoparentales. Ce sont surtout des mères avec leurs enfants, mais il y a aussi 350 pères avec enfants à Forest. La composition des ménages diffère selon le secteur statistique. Les cartes ci-dessous donnent plus d'informations à ce propos.

(6) Contrairement aux tableaux de la Direction générale Statistique et Information économique, dans ce tableau-ci sont considérés comme couples non seulement les couples mariés mais aussi les cohabitants non mariés.

2.3 Ménages

2.3.2 MÉNAGES ISOLÉS

Carte 3 : Proportion de ménages d'une personne par secteur statistique à Forest au 01/01/2007.

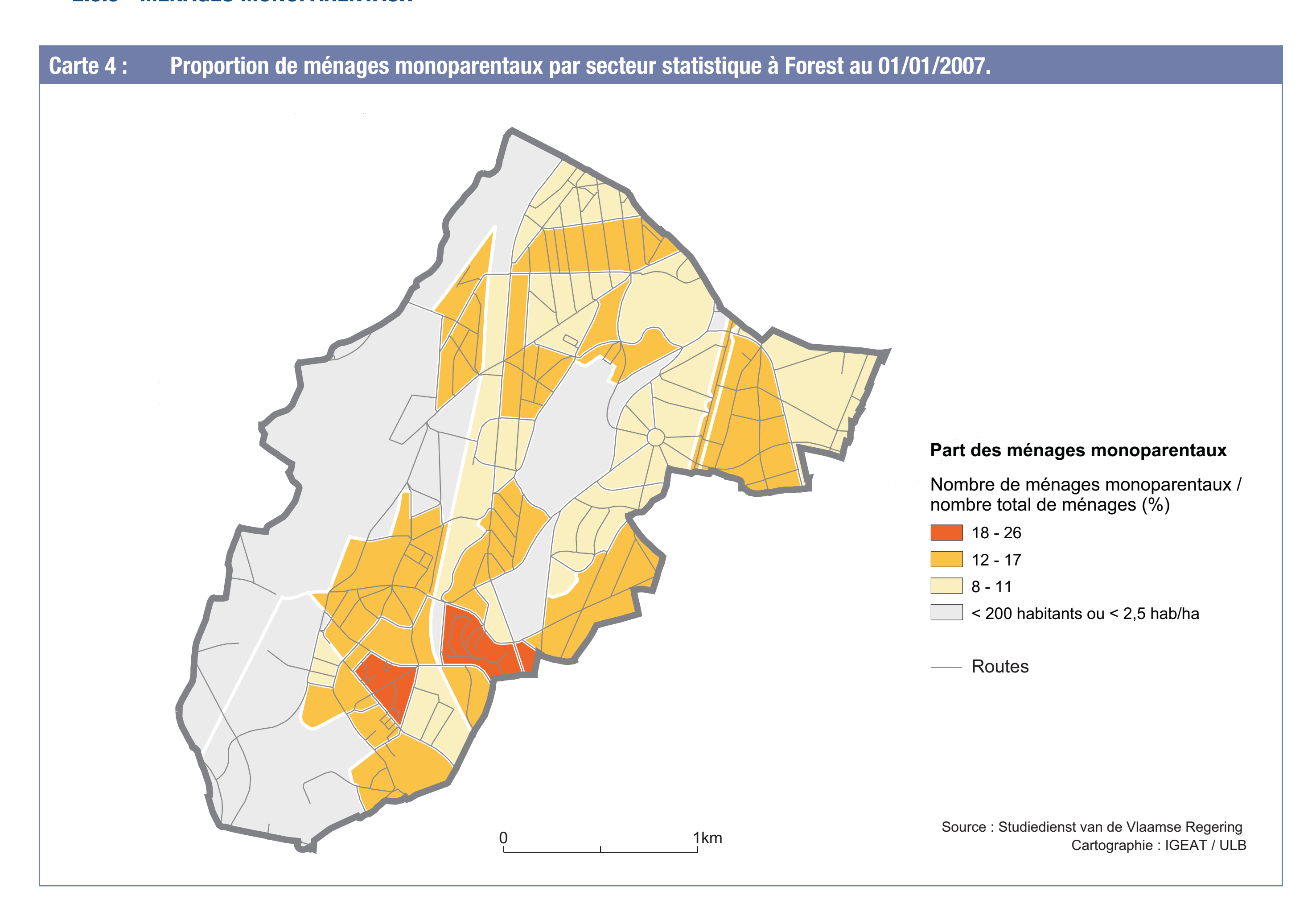


La proportion de ménages d'une personne est plus faible à Forest (46,1 %) que dans l'ensemble de la Région (49,3 %). Les plus grandes parts de ménages d'une personne se situe dans les secteurs statistiques : «A21- Magnanerie» (62,5 %), et «A783- Parc de Forest» (56,7 %). La proportion de ménages d'une personne est inférieure à un quart des ménages dans le secteur «A111- Messidor I» (24,6 %).

2.3 Ménages

2.3.3 MÉNAGES MONOPARENTAUX

Carte 4 : Proportion de ménages monoparentaux par secteur statistique à Forest au 01/01/2007.



La proportion de familles monoparentales est plus élevée à Forest (12,0 %) que dans l'ensemble de la Région (10,9 %). Cette proportion s'élève à 35,1 % de l'ensemble des familles avec enfants, ce qui représente une proportion élevée parmi les communes bruxelloises. La proportion de familles monoparentales est supérieure à un quart des ménages dans les secteurs : «A252- Messidor II» (25,8 %), «A111- Messidor I» (24,6 %) et «A03- Foyer forestois - Famille (21,5 %). Ce sont des quartiers de logements sociaux, les parts de familles monoparentales y sont souvent plus élevées car c'est un critère de priorité pour y accéder.

2.4 Multiculturalité

Tableau 3 : Principales nationalités à Forest et en Région bruxelloise au 01/01/2008.

Forest

Nationalité	Nombre	%
Total (+ réfugiés)	**48 906**	**100,0**
Belgique	35 090	71,7
Maroc	2 313	4,7
France	1 978	4,0
Italie	1 829	3,7
Portugal	1 367	2,8
Espagne	1 262	2,6
Pologne	912	1,9
Grèce	386	0,8
Roumanie	363	0,7
Congo (Rep. Dém.)	293	0,6

Région bruxelloise

Nationalité	Nombre	%
Total (+ réfugiés)	**1 048 491**	**100,0**
Belgique	753 448	71,9
France	46 006	4,4
Maroc	39 095	3,7
Italie	26 695	2,5
Espagne	19 210	1,8
Portugal	16 127	1,5
Pologne	15 645	1,5
Turquie	10 516	1,0
Allemagne	8 886	0,8
Roumanie	8 718	0,8

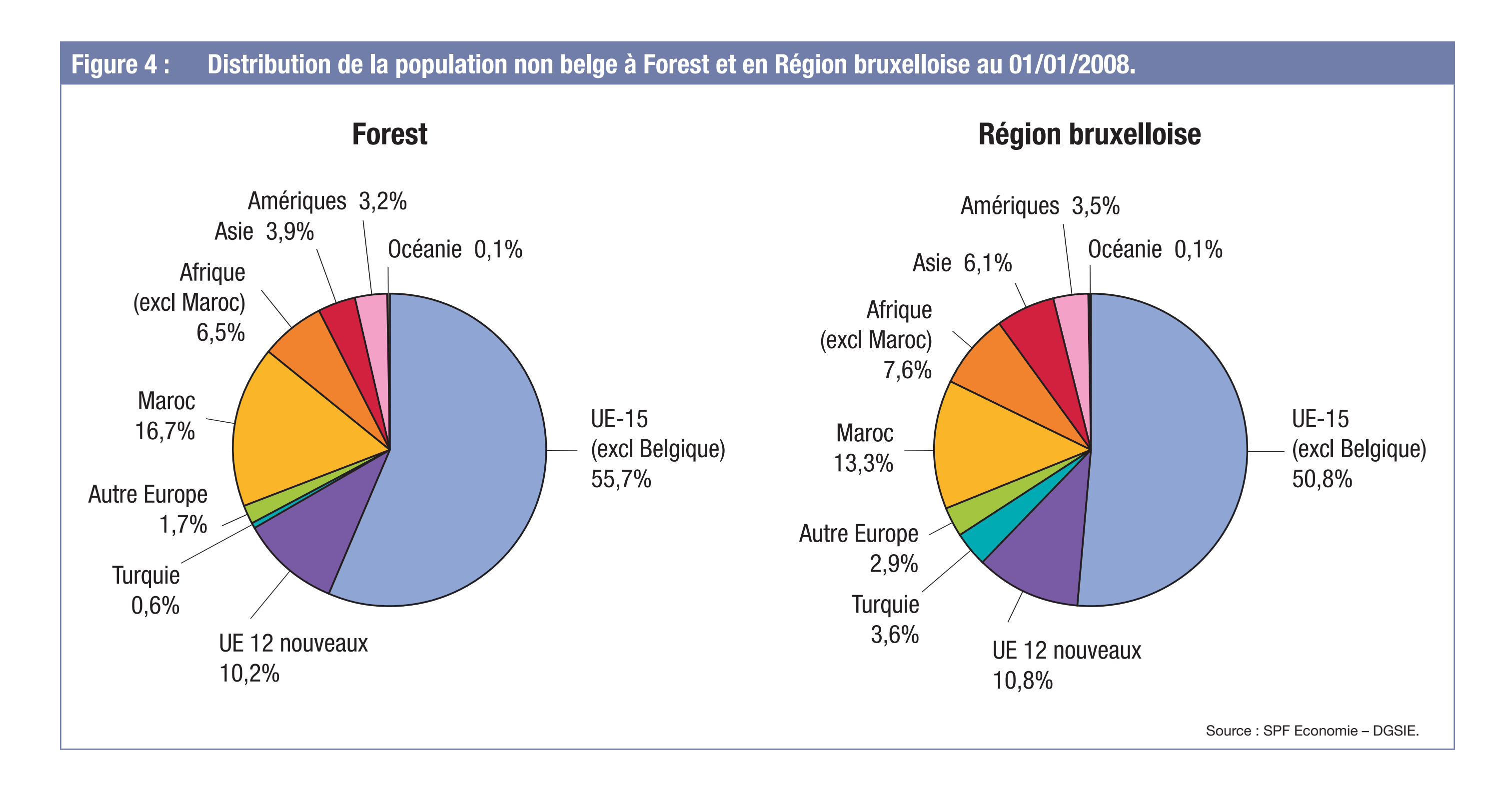
Sources : SPF Economie – DGSIE, Registre National, 2008.

En 2008, 28,3 % de la population de la commune de Forest est de nationalité non belge [7], ce qui est proche de la moyenne de la Région bruxelloise (28,1 %).

(7) Il s'agit de la nationalité et non de l'origine. Suite aux naturalisations, une grande part de la communauté immigrée est de nationalité belge. Les statistiques par nationalités permettent néanmoins de mettre en évidence les migrations les plus récentes.

2.4 Multiculturalité

Figure 4 : Distribution de la population non belge à Forest et en Région bruxelloise au 01/01/2008.



Source : SPF Economie – DGSIE.

Davantage à Forest (55,7 %) que pour la totalité de la Région (50,8 %), la majorité de la population non belge provient des 15 pays de l'Union européenne (membres avant 2004 [8]). Ceci est le reflet de l'immigration de travailleurs dans les années 60, principalement issus de pays méditerranéens. Parmi les non-Belges, la communauté la plus importante est représentée par les Marocains (16,7 % des non-Belges, 4,7 % de la population totale) suivie par les Français (14,3 % des non-Belges), les Italiens (13,2 % des non-Belges), les Portugais (9,9 % des non-Belges) et les Espagnols (9,1 % des non-Belges).

La part des nationalités méditerranéennes [9] (15,3 % de la population de la commune) est plus importante à Forest que dans l'ensemble de la population bruxelloise (11,8 %).

(8) UE 15 : Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni, Irlande, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande, Suède.
UE-12 nouveaux : Chypre, Hongrie, Malte, Pologne, Lettonie, Estonie, Lituanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Roumanie, Bulgarie.

(9) Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Espagne, Grèce, Israël, Italie, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie, Turquie.

3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs socio-économiques, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Insertion sur le marché du travail» et «Revenus» dans la thématique «Economie».
http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/

3.1 Statut socio-économique de la population

3.1.1 STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

Tableau 4 : Statut socio-économique général de la population de Forest au 31/12/2007 par sexe et tranche d'âge.

Hommes		Effectifs	0-17 ans	18-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65-79 ans	plus de 80 ans
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	9 333	0,6	32,8	68,0	54,5	8,3	2,6
	Demandeur d'emploi	2 047	0,0	8,7	12,9	18,0	0,1	-
Population non-active	Pensionnés	2 847	-	-	-	10,2	87,1	92,8
	Autres	9 213	99,4	58,5	19,1	17,4	4,5	4,6
Population totale BCSS		23 440	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes		**Effectifs**	**0-17 ans**	**18-24 ans**	**25-49 ans**	**50-64 ans**	**65-79 ans**	**plus de 80 ans**
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	7 781	0,4	26,1	56,1	40,8	3,1	1,1
	Demandeur d'emploi	2 166	0,0	9,1	14,1	14,8	0,0	-
Population non-active	Pensionnés	4 247	-	-	-	14,2	79,4	91,0
	Autres	11 494	99,5	64,8	29,5	30,2	17,4	8,0
Population totale BCSS		25 688	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total (hommes + femmes)		**Effectifs**	**0-17 ans**	**18-24 ans**	**25-49 ans**	**50-64 ans**	**65-79 ans**	**plus de 80 ans**
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	17 114	0,5	29,3	62,0	47,1	5,3	1,6
	Demandeur d'emploi	4 213	0,0	8,9	13,5	16,3	0,0	-
Population non-active	Pensionnés	7 094	-	-	-	12,4	82,7	91,6
	Autres	20 707	99,4	61,8	24,3	24,3	12,0	6,9
Population totale BCSS		49 128	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BCSS [10], chiffres au 31/12/2007.

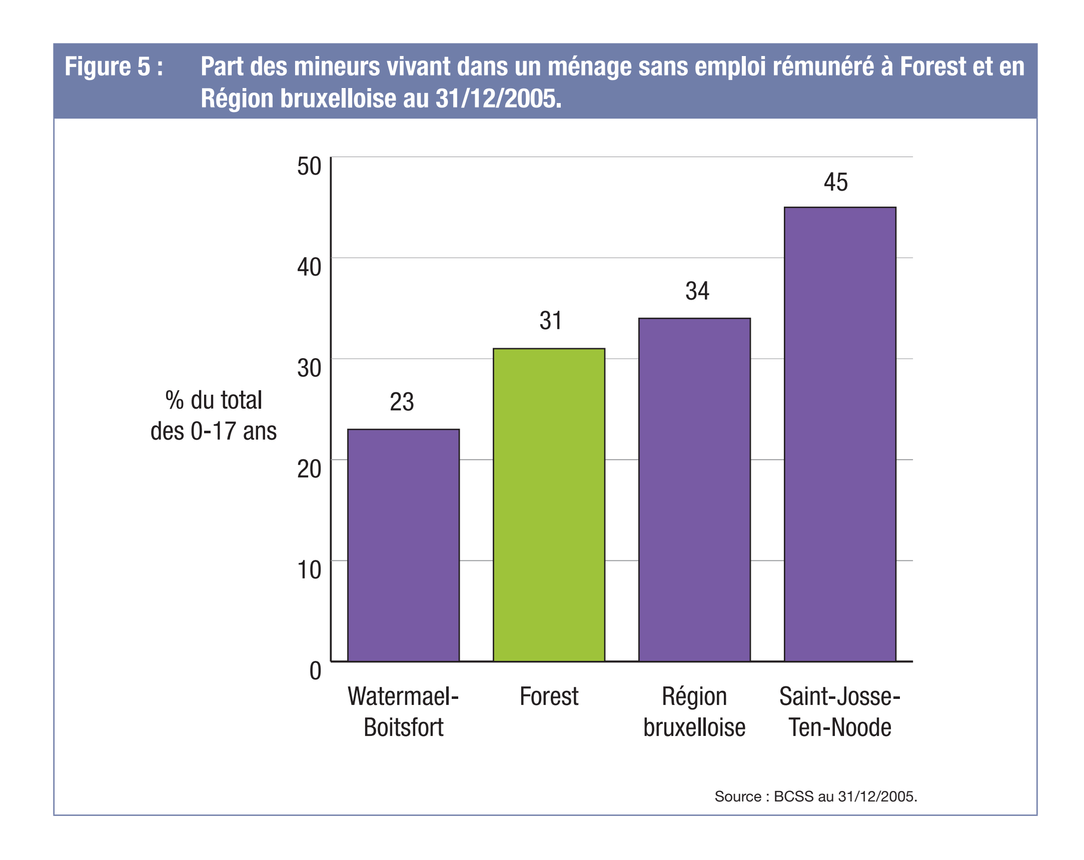
À Forest, 62,0 % des 25-49 ans ont un emploi (salarié ou indépendant), ce qui est beaucoup plus que la moyenne régionale (57,0 %). Les 18-24 ans (29,3 % contre 27,3 %), les 50-64 ans (47,1 % contre 44,6 %) sont également plus nombreux à travailler.

(10) Plus d'informations sur les données de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) et la catégorie «autres» sont reprises dans le document «sources et références». Cette dernière comprend notamment les étudiants, les femmes/hommes au foyer…

3.1 Statut socio-économique de la population

3.1.2 MINEURS VIVANT DANS UN MÉNAGE SANS EMPLOI RÉMUNÉRÉ

Figure 5 : Part des mineurs vivant dans un ménage sans emploi rémunéré à Forest et en Région bruxelloise au 31/12/2005.



Source : BCSS au 31/12/2005.

31 % des jeunes de moins de 18 ans vivent dans un ménage sans revenu. C'est un pourcentage moyen pour la Région. Ce chiffre cache néanmoins les grandes différences qui existent sur le territoire communal [11].

(11) Pour plus d'informations, voir à la page 80 de l'«Atlas de la santé et du social» de l'Observatoire de la Santé et du Social.

3.2 Marché du travail

3.2.1 POPULATION ACTIVE

Tableau 5 : Taux d'activité [12] de la population de Forest et de la Région bruxelloise au 31/12/2007 par sexe et par tranche d'âge.

	Forest			Région bruxelloise		
	Hommes	**Femmes**	**Total**	**Hommes**	**Femmes**	**Total**
Taux d'activité	70,3	59,0	64,6	64,4	53,6	59,0
Taux d'activité des 15-24 ans	30,5	26,8	28,6	28,3	25,2	26,7
Taux d'activité des 25-49 ans	80,9	70,2	75,5	74,1	63,5	68,9
Taux d'activité des 50-64 ans	72,4	55,6	63,3	67,4	51,9	59,3
Taux d'activité des plus de 65 ans	6,9	2,4	4,2	7,2	2,1	4,1

Source : BCSS (chiffres au 31/12/07).

À Forest, le taux d'activité (64,6 %) est largement supérieur à celui de la Région Bruxelles-Capitale (59,0 %), aussi bien pour les femmes (59,0 % contre 53,6 %) que pour les hommes (70,3 % versus 64,4 %). Cela s'observe dans toutes les tranches d'âges, à l'exception des hommes de plus de 65 ans. Un taux d'activité élevé chez les 15-24 ans peut traduire une plus faible propension de ceux-ci à poursuivre des études supérieures.

(12) Le taux d'activité est la proportion de personnes effectivement présentes sur le marché de l'emploi (actifs occupés et demandeurs d'emploi) dans la population âgée de 15 à 64 ans.

3.2 Marché du travail

3.2.2 DEMANDEURS D'EMPLOI

Tableau 6 : Taux de chômage et les caractéristiques des chômeurs de Forest et de la Région bruxelloise au 01/01/2008 par sexe.

	Forest			Région bruxelloise		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taux de chômage	17,4	20,9	19,0	17,8	20,5	19,0
Taux de chômage des moins de 25 ans	28,9	35,2	32,0	29,8	33,7	31,7
Durée du chômage						
Moins d'un an	36,5	36,6	36,6	38,1	36,6	37,4
Un à deux ans	17,7	16,0	16,8	16,4	15,9	16,2
Deux à cinq ans	26,7	26,5	26,6	26,2	26,3	26,3
Plus de cinq ans	19,1	20,9	20,0	19,2	21,2	20,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des chômeurs selon l'âge						
Moins de 25 ans	13,6	15,0	14,3	14,8	16,5	15,6
De 25 à 49 ans	70,0	69,3	69,6	69,0	68,7	68,8
50 ans et plus	16,4	15,7	16,0	16,2	14,9	15,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des chômeurs selon la nationalité						
Belges	65,9	68,3	67,1	67,3	72,6	69,9
UE sauf belges	15,0	16,8	15,9	10,5	11,5	11,0
Hors UE	19,1	14,9	17,0	22,2	16,0	19,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : BNB, SPF Economie - SPF Economie – DGSIE, ACTIRIS, Steunpunt-WSE, calculs Observatoire de l'emploi, Actiris.

Le taux de chômage est le même à Forest que pour la Région (19,0 %). Le taux de chômage des moins de 25 ans est aussi élevé (32,0 % contre 31,7 % pour la Région). La différence entre les taux de chômage masculins et féminins des jeunes est plus importante à Forest que pour l'ensemble de la Région. Au 1er janvier 2008, 36,6 % des chômeurs étaient au chômage depuis moins d'un an (contre 37,4 % pour la Région) et 20,0 % y étaient depuis plus de 5 ans (contre 20,2 %). Les chômeurs de Forest sont aussi âgés que dans l'ensemble de la Région.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.1 REVENU MOYEN ET MÉDIAN

Tableau 7 : Revenu moyen et médian en euros par an, par habitant et déclaration d'impôts à Forest, en Région bruxelloise et en Belgique, revenus 2006.

	Revenu moyen par habitant (2006)	Revenu moyen par déclaration (2006)	Revenu médian par déclaration (2006)
Forest	12 357 €	22 065 €	16 273 €
Région bruxelloise	11 988 €	22 516 €	15 932 €
Belgique	14 173 €	24 949 €	18 833 €

Sources : Revenus moyens : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2007 (relatives aux revenus 2006).

Le revenu moyen par habitant est le revenu total divisé par la population totale et le revenu moyen par déclaration est le revenu total divisé par le nombre de déclarations fiscales.

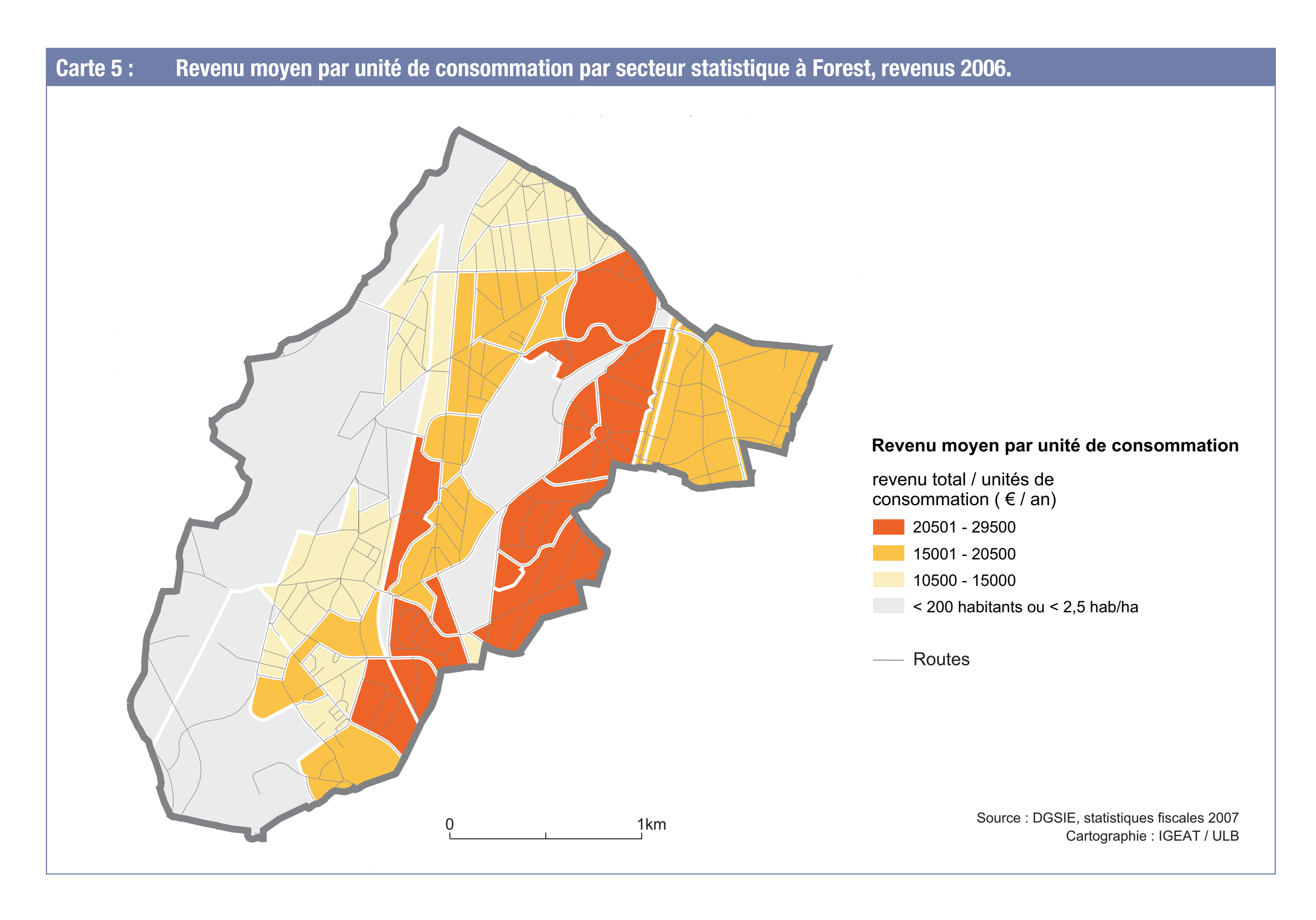
Le revenu médian est le revenu qui partage exactement en deux la population : la moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé que le revenu médian, l'autre moitié d'un revenu moins élevé.

Les revenus moyens et médians à Forest sont supérieurs à ceux de l'ensemble de la Région bruxelloise [(13)], mais inférieurs à ceux que l'on observe dans le pays.

(13) Pour plus d'informations, voir le «Baromètre Social» de l'Observatoire de la Santé et du Social.

3.3 Revenus et sources de revenus

Carte 5 : Revenu moyen par unité de consommation par secteur statistique à Forest, revenus 2006.



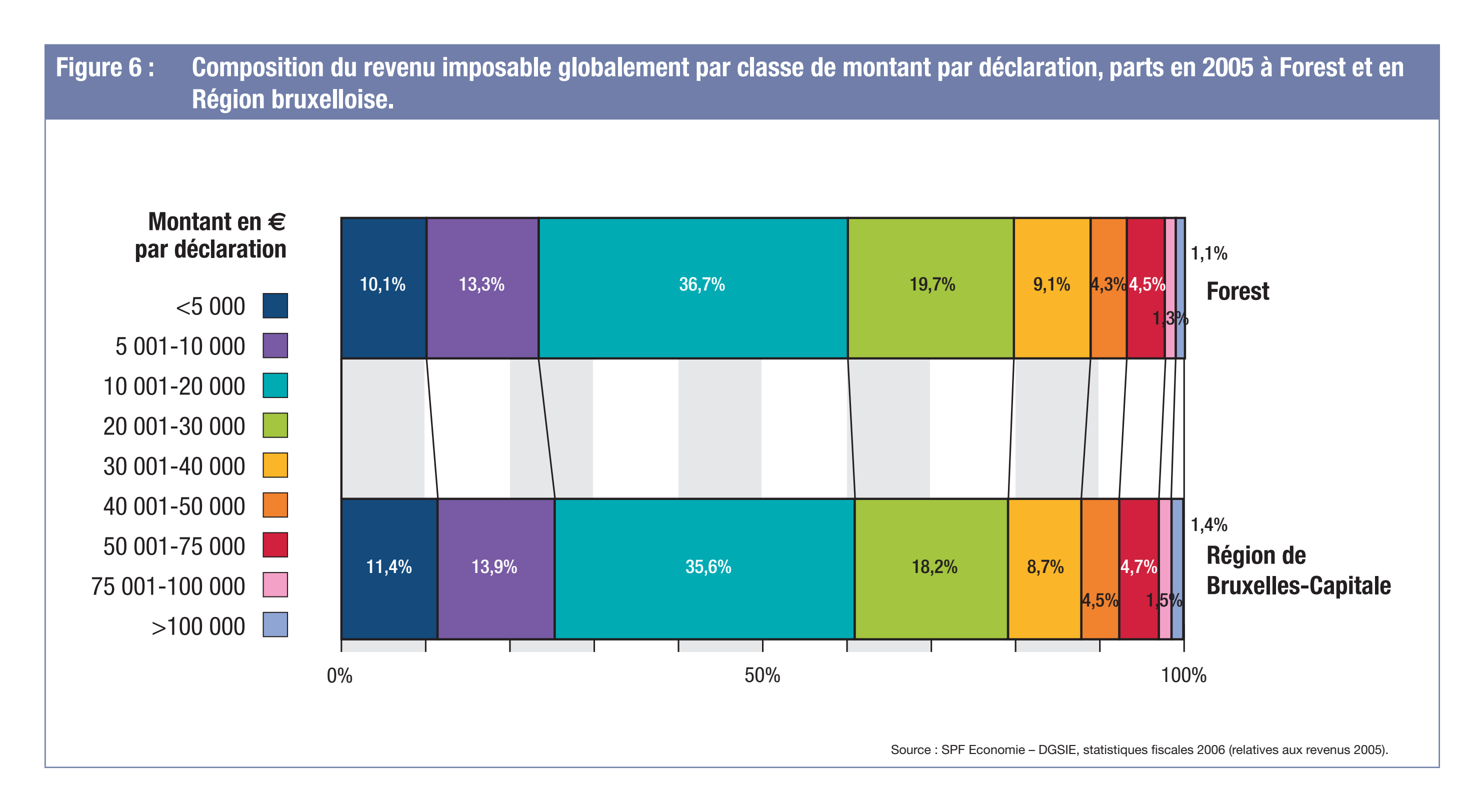
Le revenu moyen par unité de consommation a été calculé en rapportant le revenu total déclaré par rapport au nombre total d'unités de consommation du quartier. Les unités de consommation réévaluent la population en tenant compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Les unités de consommation sont définies de la façon suivante : le premier adulte d'un ménage vaut 1 unité de consommation, les autres adultes 0,5 et les enfants de moins de 13 ans 0,3.

À Forest, la valeur maximum est de 29 086 €/an, observée dans le secteur «A12- Haveskercke». Le minimum est de 10 631 €/an pour le secteur «A60- Saint-Antoine».

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.2 CLASSES DE REVENUS

Figure 6 : Composition du revenu imposable globalement par classe de montant par déclaration, parts en 2005 à Forest et en Région bruxelloise.



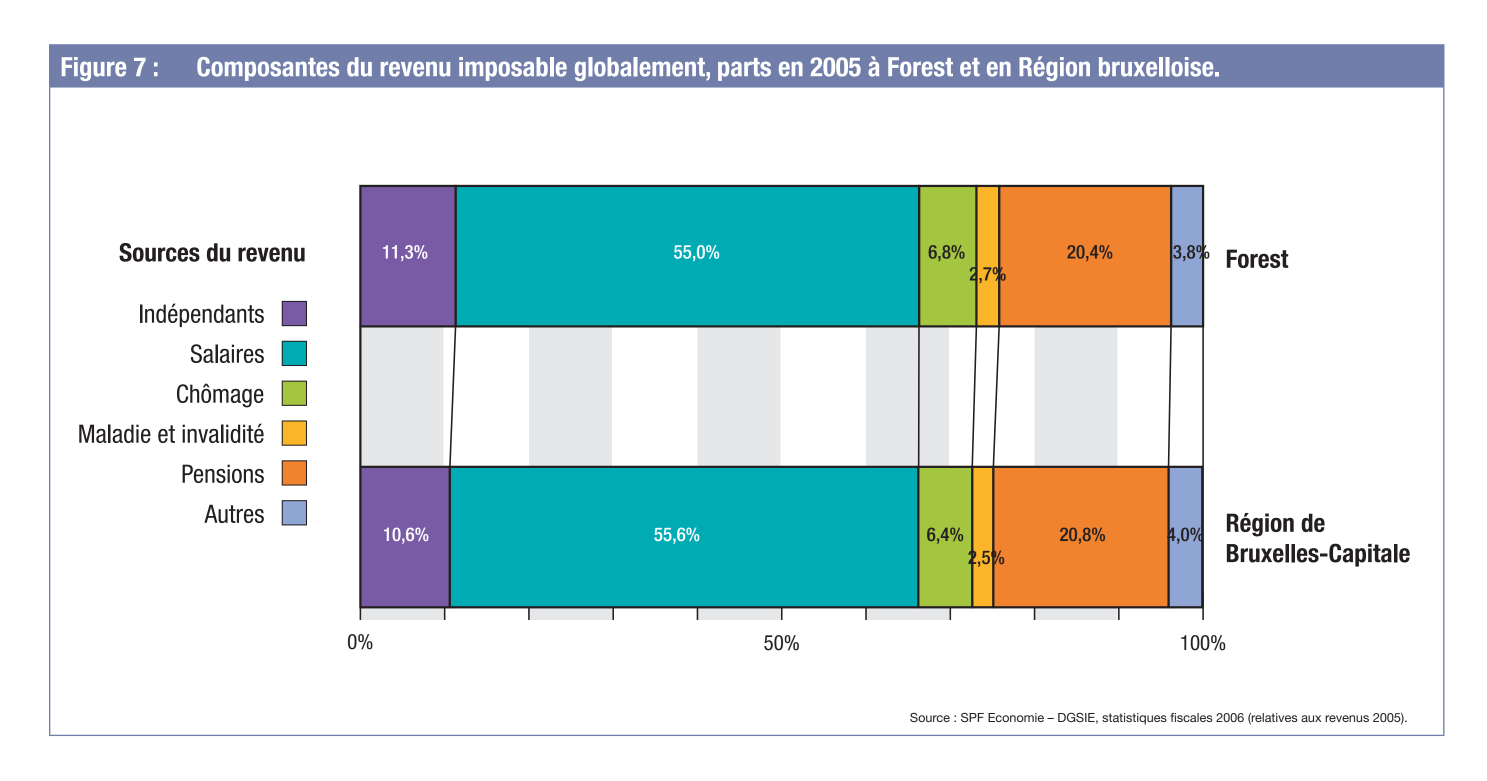
Source : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2006 (relatives aux revenus 2005).

La part des faibles revenus (< 10 000 € par déclaration) et celle des plus hauts revenus (> 75 000 € par déclaration) sont légèrement plus faibles à Forest que dans la Région bruxelloise (respectivement 23,4 % et 2,4 % contre 25,3 % et 2,9 %). Par conséquent, la part des revenus intermédiaires (de 10 000 € à 75 000 €) y est plus élevée.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.3 SOURCES DU REVENU

Figure 7 : Composantes du revenu imposable globalement, parts en 2005 à Forest et en Région bruxelloise.



Source : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2006 (relatives aux revenus 2005).

La structure de l'origine des revenus à Forest est très proche de la structure régionale.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.4 PERSONNES VIVANT AVEC UN REVENU MINIMUM OU DE REMPLACEMENT

Tableau 8 : Nombres et pourcentages de personnes avec un revenu minimum ou de remplacement en 2008 à Forest et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

	Forest		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Jeunes (18-25 ans)	**4 072**	**100,0**	**93 462**	**100,0**
CPAS : revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent	226	5,6	7 177	7,7
Allocation de chômage	391	9,6	8 264	8,8
Allocation pour handicapés	32	0,8	516	0,6
Total de jeunes avec allocations	649	15,9	15 957	17,1
Population active (18-64 ans)	**30 892**	**100,0**	**667 026**	**100,0**
CPAS : revenu d'intégration sociale ou équivalent	803	2,6	20 385	3,1
Allocation de chômage	4 684	15,2	91 409	13,7
Allocation pour handicapés	555	1,8	11 198	1,7
Total de 18-64 ans avec allocations	6 042	19,6	122 992	18,4
Personnes âgées (≥ 65 ans)	**7 124**	**100,0**	**152 045**	**100,0**
CPAS : revenu d'intégration sociale ou équivalent	34	0,5	1 349	0,9
Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)	516	7,2	17 256	11,3
Allocation pour handicapés	303	4,3	8 155	5,4
Total de personnes âgées avec allocations	853	12,0	26 760	17,6

Sources : SPP Intégration Sociale – janvier 2008, ONEM, SPF Sécurité Sociale, Office National des Pensions 2008.

19,6 % de la population active et 15,9 % des jeunes vivent d'une allocation de remplacement à Forest. La proportion de la population qui vit d'une allocation du CPAS (revenu d'intégration sociale ou équivalent) ou de la GRAPA est plus faible à Forest que dans l'ensemble de la Région. Par contre, la part de la population qui reçoit une allocation de chômage y est légèrement plus élevée.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.5 POPULATION BÉNÉFICIAIRE D'UN REVENU CPAS

Tableau 9 : Nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent au 31/12/2007 à Forest et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

	Forest				Région bruxelloise			
Âge	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population
<18	2	0	2	10 890	42	31	73	229 420
18-24	168	45	213	4 072	5 791	1 355	7 146	93 462
25-49	325	110	435	19 137	11 211	3 908	15 119	411 019
50-64	133	9	142	7 683	4 553	666	5 219	162 545
≥65	29	7	36	7 124	1 103	232	1 335	152 045
Total	657	171	828	48 906	22 700	6 192	28 892	1 048 491

Sources : SPP Intégration sociale - décembre 2007, DGSIE : Registre national (population au 01/01/2008).

Tableau 10 : Pourcentage de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent au 31/12/2007 à Forest et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

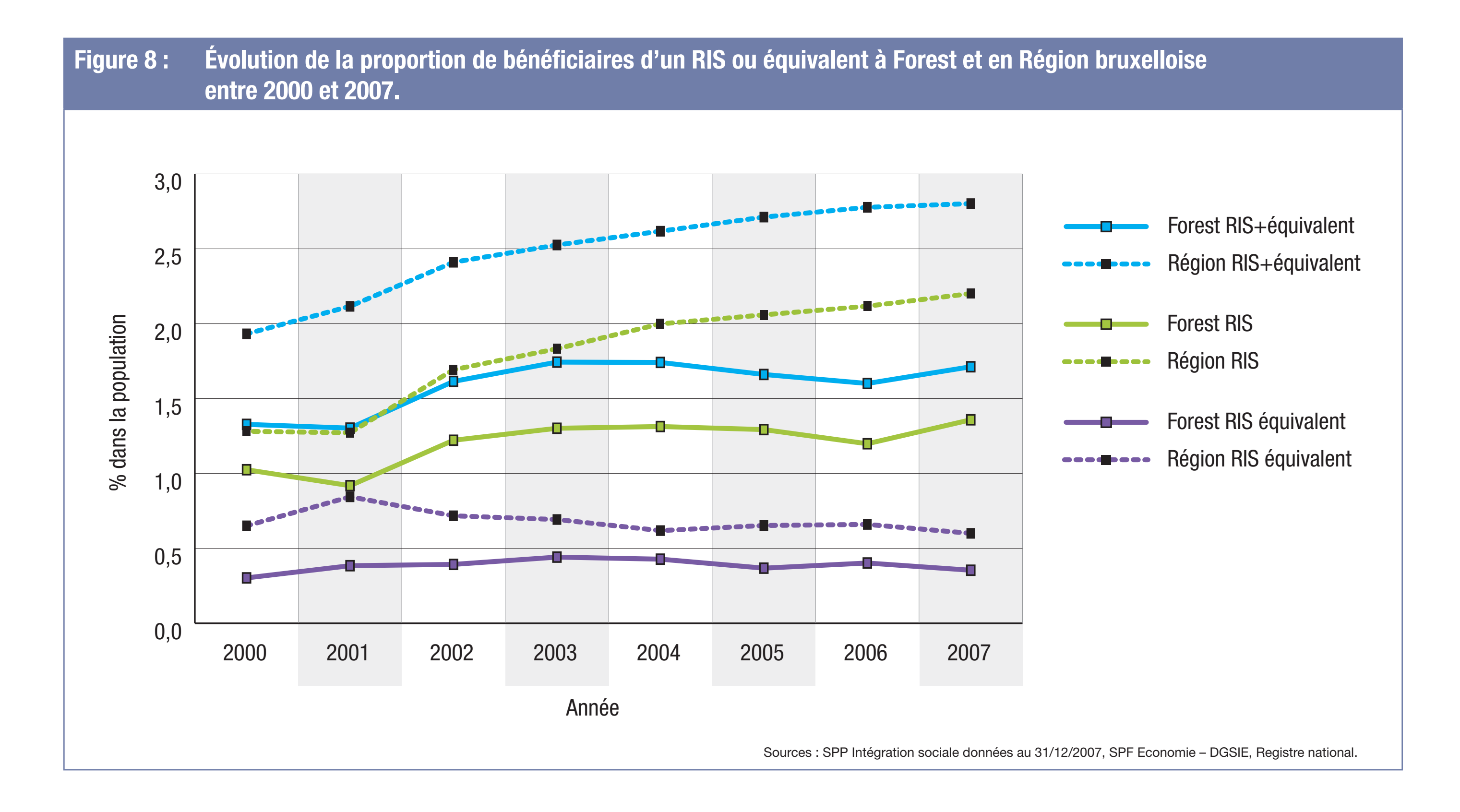
	Forest				Région bruxelloise			
Âge	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population
<18	0,0	0,0	0,0	100 %	0,0	0,0	0,0	100 %
18-24	4,1	1,1	5,2	100 %	6,2	1,4	7,6	100 %
25-49	1,7	0,6	2,3	100 %	2,7	1,0	3,7	100 %
50-64	1,7	0,1	1,8	100 %	2,8	0,4	3,2	100 %
≥65	0,4	0,1	0,5	100 %	0,7	0,2	0,9	100 %
Total	1,3	0,3	1,7	100 %	2,2	0,6	2,8	100 %

Sources : SPP Intégration sociale - décembre 2007, DGSIE : Registre national (population au 01/01/2008).

Fin 2007, 1,7 % de la population de Forest bénéficiait d'un revenu de remplacement, ce qui est moins que dans l'ensemble de la Région bruxelloise (2,8 %). La catégorie d'âges dans laquelle les bénéficiaires sont proportionnellement les plus représentés est celle des 18-24, aussi bien à Forest que dans la Région bruxelloise. Parmi les plus de 65 ans, il reste des personnes dépendantes du CPAS car elles n'ont pas droit à d'autres allocations.

3.3 Revenus et sources de revenus

Figure 8 : Évolution de la proportion de bénéficiaires d'un RIS ou équivalent à Forest et en Région bruxelloise entre 2000 et 2007.



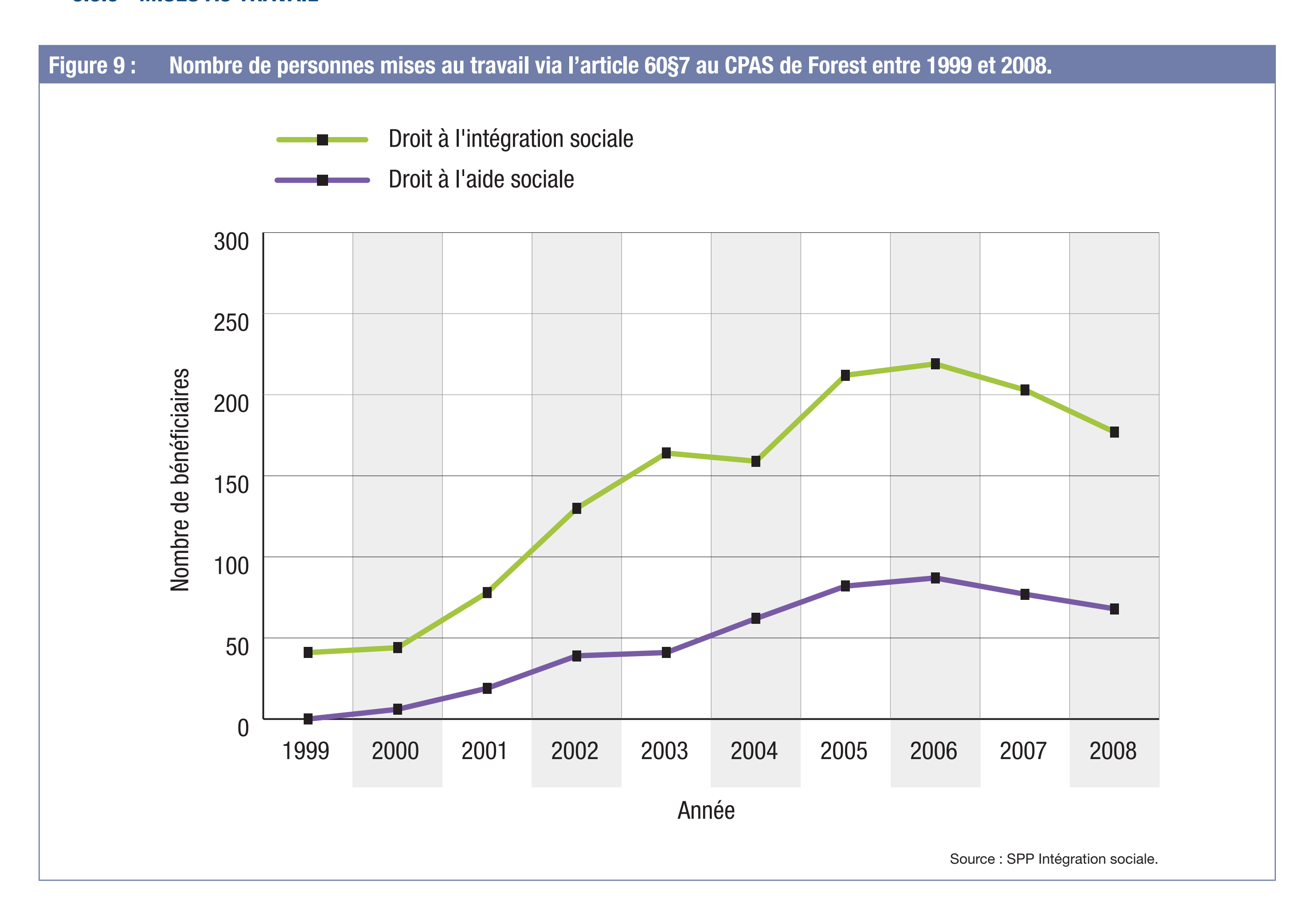
Sources : SPP Intégration sociale données au 31/12/2007, SPF Economie – DGSIE, Registre national.

Après une phase de stagnation, la part des personnes bénéficiaires d'un RIS ou équivalent a tendance à augmenter à partir de 2001 à Forest. Elle s'est ensuite stabilisée mais on observe une tendance à la hausse depuis 2006. Dans la Région bruxelloise, cette part est en augmentation constante depuis 2000.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.6 MISES AU TRAVAIL

Figure 9 : Nombre de personnes mises au travail via l'article 60§7 au CPAS de Forest entre 1999 et 2008.



Source : SPP Intégration sociale.

Le nombre de personnes mises au travail via l'article 60§7 est en croissance à Forest entre 1999 et 2006. Depuis cette date, il a plutôt eu tendance à diminuer alors qu'on observe une augmentation continue en Région bruxelloise.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.7 PERSONNES À FAIBLES REVENUS (BIM OU OMNIO)

Tableau 11 : Nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM ou OMNIO) et personnes à charge à Forest au 01/01/2008 par tranche d'âges.

Forest	Nombre de titulaires				Nombre de personnes à charges			
	<20	20-64	≥65	total	<20	20-64	≥65	total
VIPO	12	669	1 187	1 868	445	301	142	888
CPAS	11	778	30	819	642	244	4	890
GRAPA	0	13	365	378	26	34	50	110
Allocation pour handicapé	0	514	247	761	142	144	53	339
Allocation familiale majorée	53	4		57	1	1		2
Titulaire de 50 ans au moins et chômeur ≥ 1 an		558	9	568	279	234	10	523
OMNIO	397	373	7	777				
Total des bénéficiaires	474	2 909	1 845	5 228	1 535	958	259	2 752
Population totale BCSS	12 002	29 987	7 139	49 128	12 002	29 987	7 139	49 128

Source : BCSS 2008.

Tableau 12 : Pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM ou OMNIO) et personnes à charge à Forest au 01/01/2008 par tranche d'âges.

Forest	% de titulaires dans la population				% de personnes à charges dans la population			
	<20	20-64	≥65	total	<20	20-64	≥65	total
VIPO	0,1	2,2	16,6	3,8	3,7	1,0	2,0	1,8
CPAS	0,1	2,6	0,4	1,7	5,3	0,8	0,1	1,8
GRAPA	0,0	0,0	5,1	0,8	0,2	0,1	0,7	0,2
Allocation pour handicapé	0,0	1,7	3,5	1,5	1,2	0,5	0,7	0,7
Allocation familiale majorée	0,4	0,0		0,1	0,0	0,0		0,0
Titulaire de 50 ans au moins et chômeur ≥ 1 an		1,9	0,1	1,2	2,3	0,8	0,1	1,1
OMNIO	3,3	1,2	0,1	1,6				
Total des bénéficiaires	3,9	9,7	25,8	10,6	12,8	3,2	3,6	5,6
Population totale BCSS	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : BCSS 2008.

Le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance des soins de santé et les personnes à charge est un indicateur du nombre de personnes vivant dans des ménages à faibles revenus.
16,2 % de la population de Forest bénéficie (directement ou indirectement) de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé, comme titulaire ou comme personne à charge. C'est moins que dans la Région bruxelloise [14] (17,2 %). Forest compte d'avantage de bénéficiaires et personnes à charge VIPO (5,6 %) ; chômeurs âgés (2,2 %) et handicapés (2,2 %) que la moyenne de la Région (respectivement 5,1 %, 2,0 % et 2,2 % pour la Région) mais moins de bénéficiaires du CPAS (3,5 %) et de «GRAPA» (1,0 %, contre respectivement 4,9 % et 1,0 % pour la Région).

(14) Pour la Région, voir le tableau 7 du Baromètre social de 2008 à la page 16.

4. SANTÉ



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs de santé, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Mortalité» dans la thématique «Santé» mais aussi «Structure par âge» dans la thématique «Démographie».
http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/

4.1 État de santé général

4.1.1 ESPÉRANCE DE VIE

Figure 10 : Évolution de l'espérance de vie à Forest et en Région bruxelloise par sexe.

Années
86
84
82
80
78
76
74
72
70
1998-2002
2003-2007
Femmes Forest
Femmes Région
Hommes Forest
Hommes Région

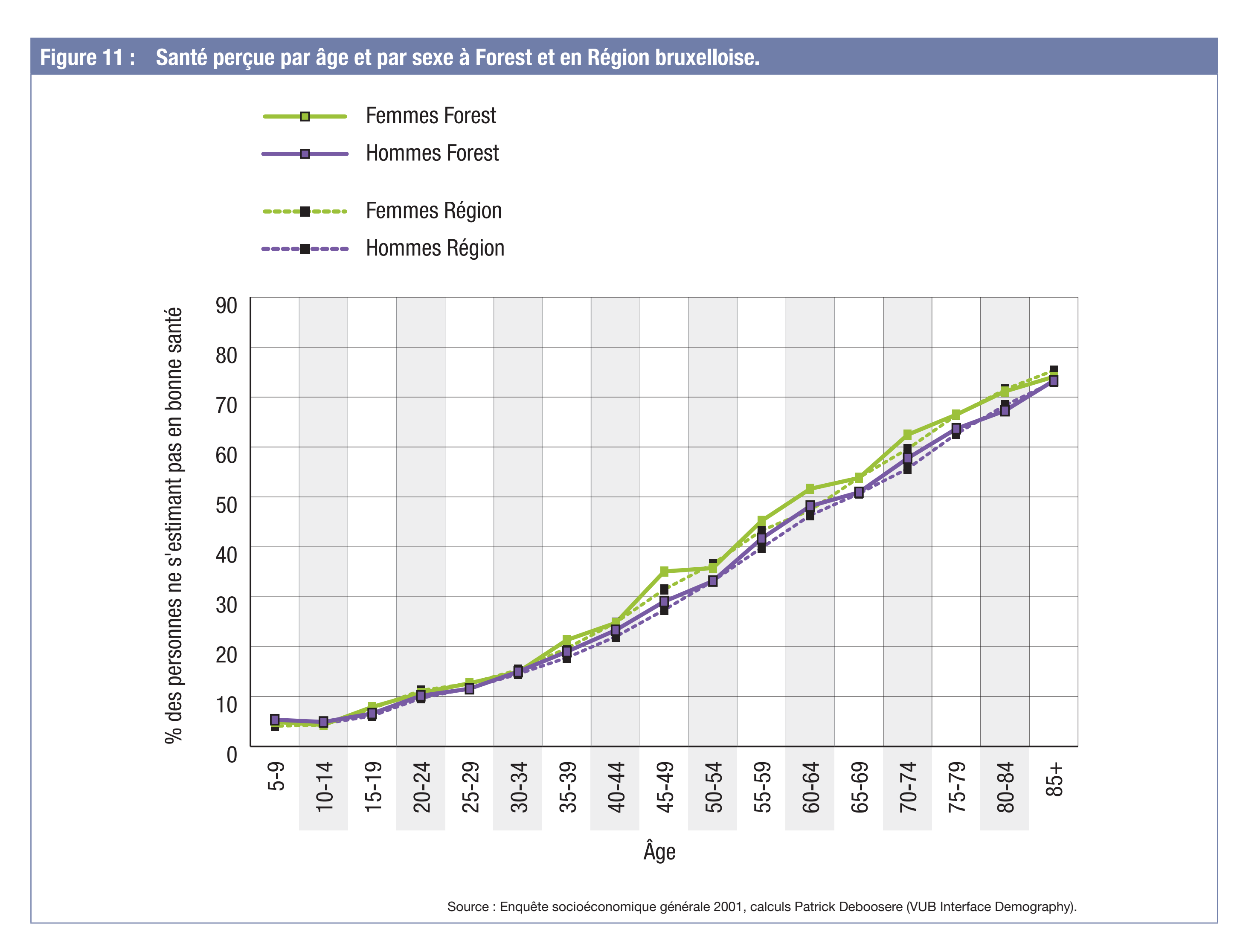
Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la santé et du social.

L'espérance de vie de femmes est supérieure à celle des hommes. La croissance de l'espérance de vie est plus importante pour les hommes que pour les femmes, aussi bien à Forest (respectivement +2,6 ans contre +0,5 ans) que dans la Région Bruxelles-Capitale (respectivement +1,7 ans contre +0,6 ans).

4.1 État de santé général

4.1.2 SANTÉ SUBJECTIVE

Figure 11 : Santé perçue par âge et par sexe à Forest et en Région bruxelloise.



Source : Enquête socioéconomique générale 2001, calculs Patrick Deboosere (VUB Interface Demography).

La population de Forest s'estime globalement en aussi bonne santé que celle de la Région entière, même si les femmes sont un peu plus nombreuses à s'estimer en mauvaise santé.
La santé perçue est utilisée comme indicateur de l'état de santé général de la population. Cette donnée semble être une bonne mesure tant pour des études exploratoires que pour la planification au niveau politique. C'est pourquoi les données de l'enquête socio-économique générale 2001 sur la santé perçue ont été analysées en détail dans l'«Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale» (chapitre 9).

4.1 État de santé général

4.1.3 MORTALITÉ

Tableau 13 : Principales causes de mortalité à tout âge à Forest, pour la période 2003-2007 et comparaisons avec la Région bruxelloise après standardisation (15) pour l'âge.

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région
Maladies cardiovasculaires	302	270,9	-5 %	394	318,3	-4 %
Cancers	259	232,3	-9 %	271	218,9	-1 %
Maladies respiratoires	95	85,2	**-30 %**	113	91,3	-16 %
Maladies de l'appareil digestif	58	52,0	+17 %	42	33,9	-5 %
Maladies infectieuses et parasitaires	36	32,3	+18 %	57	46,0	+30 %
Causes externes	67	60,1	-10 %	57	46,0	-6 %
Accidents	35	31,4	-5 %	41	33,1	+4 %
Suicide	22	19,7	-13 %	10	8,1	-29 %
Total	916	821,6	**-9 %**	1 100	888,6	-5 %

Seules les causes comptant plus de 20 décès dans la commune durant la période 2003-2007 sont reprises dans ce tableau.
Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiquées en gras.
Si le pourcentage de la différence de mortalité par rapport à la Région n'est pas en gras, la différence peut-être due au hasard.
Il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives, et ce même si le pourcentage est élevé.

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

À Forest, le taux de mortalité à tout âge est de 8 216 pour 100 000 pour les hommes et de 8 886 pour 100 000 pour les femmes. Après standardisation pour l'âge, ce taux est significativement moins élevé pour les hommes (-9 % par rapport à la Région). On observe aussi une sous-mortalité significative liée aux maladies respiratoires et ce, uniquement chez les hommes.

(15) Voir mode d'emploi.

4.1 État de santé général

Tableau 13 bis : Principales causes de mortalité prématurée à Forest, période 2003-2007 et comparaison avec la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge.

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région
Cancer poumon et larynx	21	21,6	-24,3 %	-	-	-
Cancer du sein (femmes)	-	0,0	-	20	19,8	+15 %
Cardiopathies ischémiques	23	23,6	+0,3 %	-	-	-
Total	206	211,7	**-13,8 %**	156	154,1	+1,2 %

Seules les causes comptant plus de 20 décès dans la commune durant la période 2003-2007 sont reprises dans ce tableau.
Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiquées en gras.
Si le pourcentage de la différence de mortalité par rapport à la Région n'est pas en gras, la différence peut-être due au hasard.
Il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives, et ce même si le pourcentage est élevé.

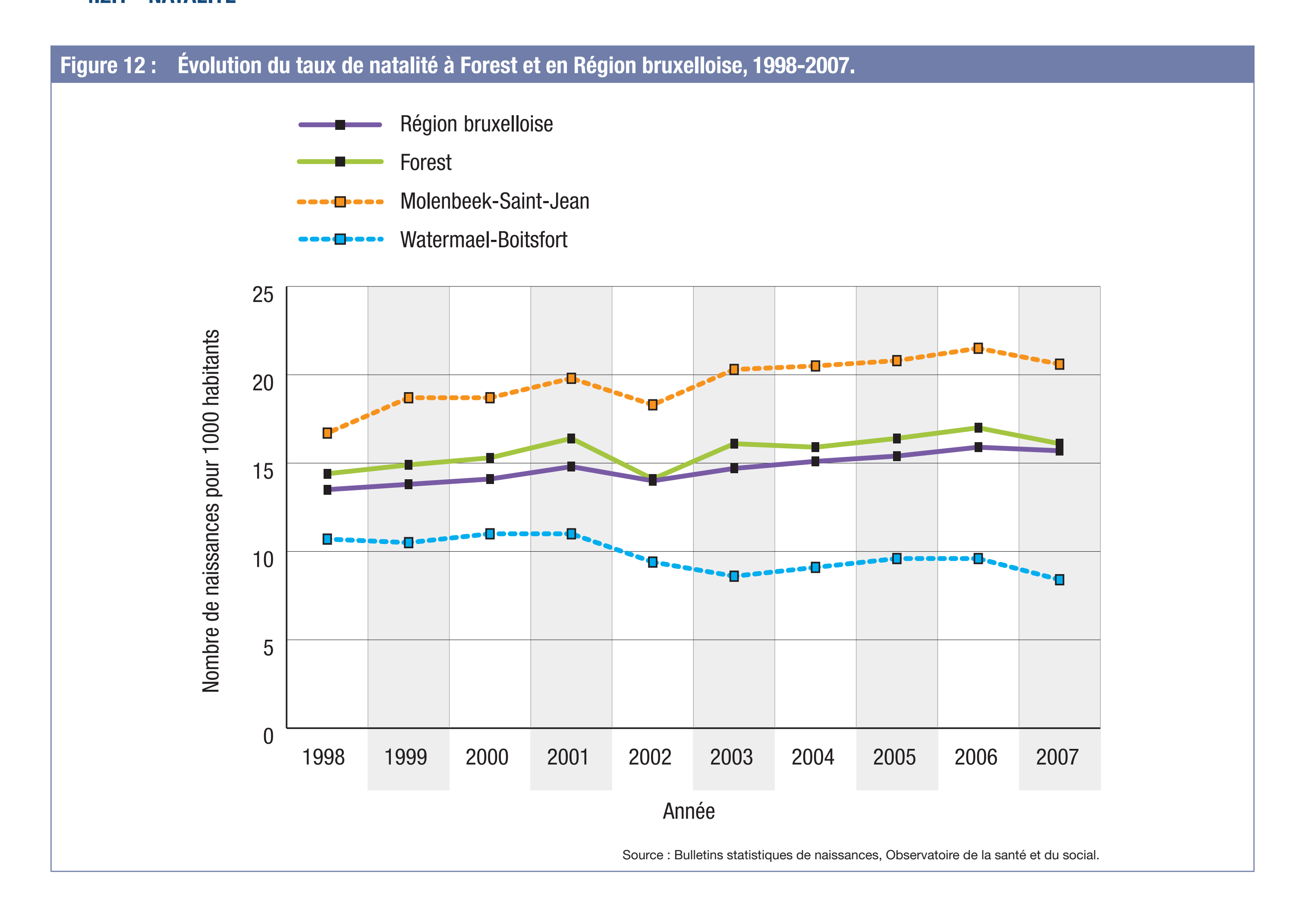
Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social

À Forest, le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) est de 2 117 pour 100 000 pour les hommes et de 1 541 pour 100 000 pour les femmes. Après standardisation pour l'âge, ce taux est significativement moins élevé pour les hommes (-13,8 % par rapport à la Région).

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.1 NATALITÉ

Figure 12 : Évolution du taux de natalité à Forest et en Région bruxelloise, 1998-2007.

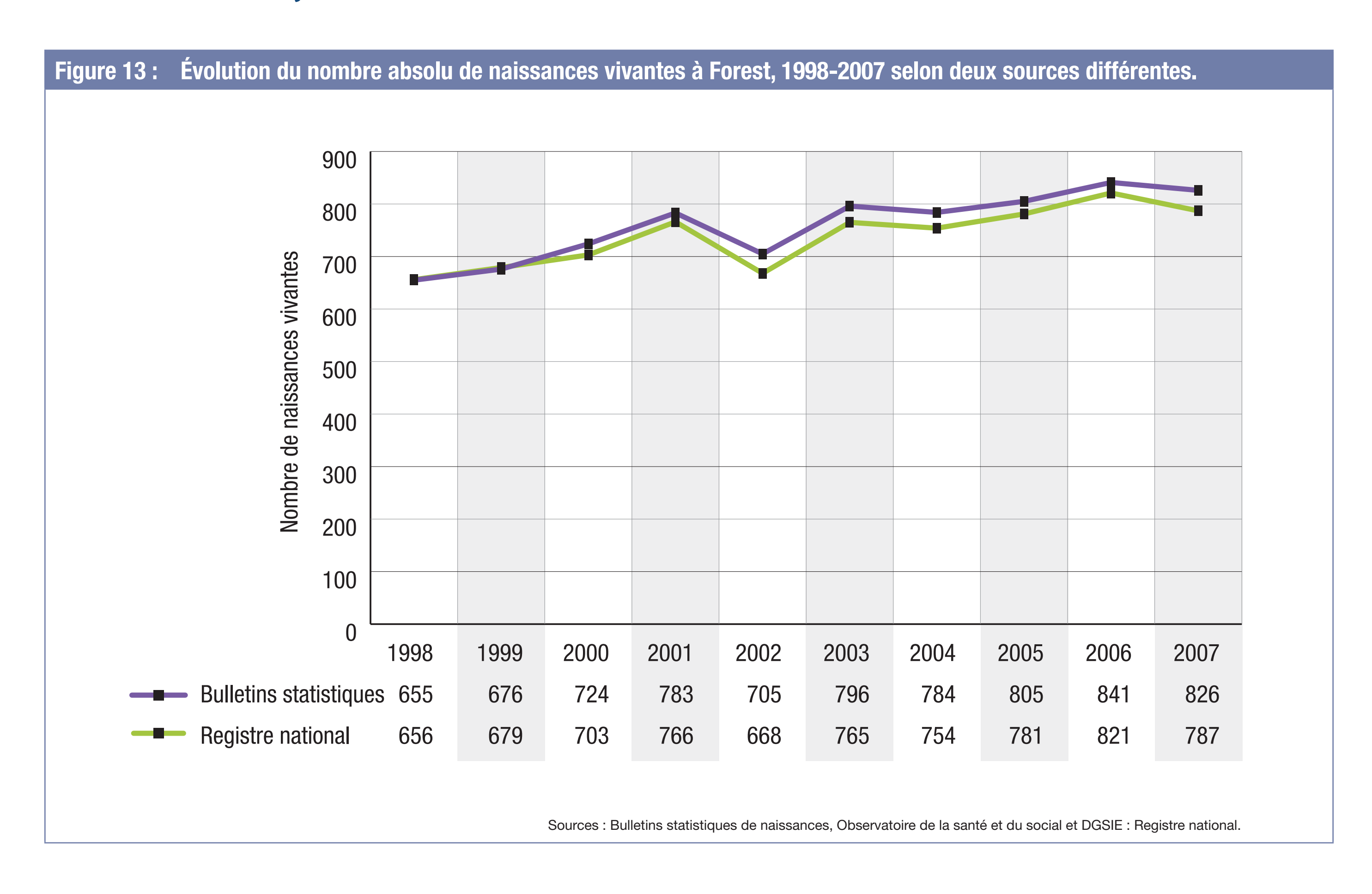


Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

Entre 1998 et 2007, le nombre absolu de naissances vivantes et le taux de natalité sont en légère augmentation à Forest, à l'exception d'une légère baisse en 2002. Le taux de natalité de la commune était supérieur à celui de la Région en début de période, il s'est rapproché de la moyenne régionale en 2002 mais s'est depuis restabilisé au dessus de la moyenne régionale.

4.2 Santé des jeunes enfants

Figure 13 : Évolution du nombre absolu de naissances vivantes à Forest, 1998-2007 selon deux sources différentes.



	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Bulletins statistiques	655	676	724	783	705	796	784	805	841	826
Registre national	656	679	703	766	668	765	754	781	821	787

Sources : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social et DGSIE : Registre national.

Le chiffre officiel sur le nombre de naissances est celui du Registre national, constitué sur base des registres de population des communes.

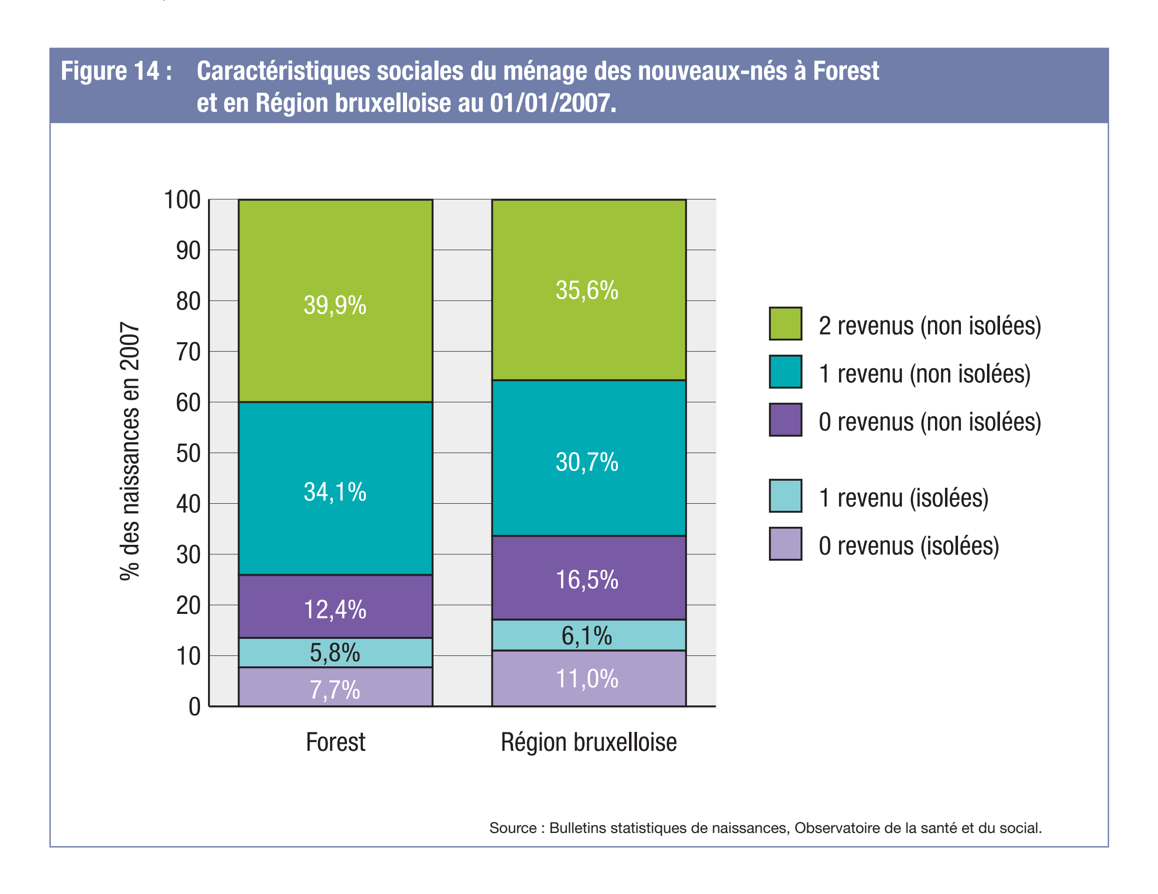
Une autre source d'information concernant les naissances est constituée par les bulletins statistiques de naissances qui sont complétés par les professionnels de la santé et les services d'état civil de la commune de naissance. Cette source prend en compte toutes les naissances, quel que soit le statut de résidence de la mère. Dans la plupart des communes, le nombre de naissances enregistrées via cette source est plus élevé que celui enregistré par le Registre national. Les naissances non enregistrées concernent d'une part des enfants dont la mère est inscrite au Registre d'attente et d'autre part des situations particulières (personnel diplomatique lié aux institutions internationales, personnes sans domicile fixe, personnes en situation irrégulières).

À Forest, la différence entre les deux sources d'information est perceptible (39 personnes en 2007). Cela veut dire qu'il y a des naissances non enregistrées dans le Registre national.

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.2 CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES ET DES MÈRES

Figure 14 : Caractéristiques sociales du ménage des nouveaux-nés à Forest et en Région bruxelloise au 01/01/2007.



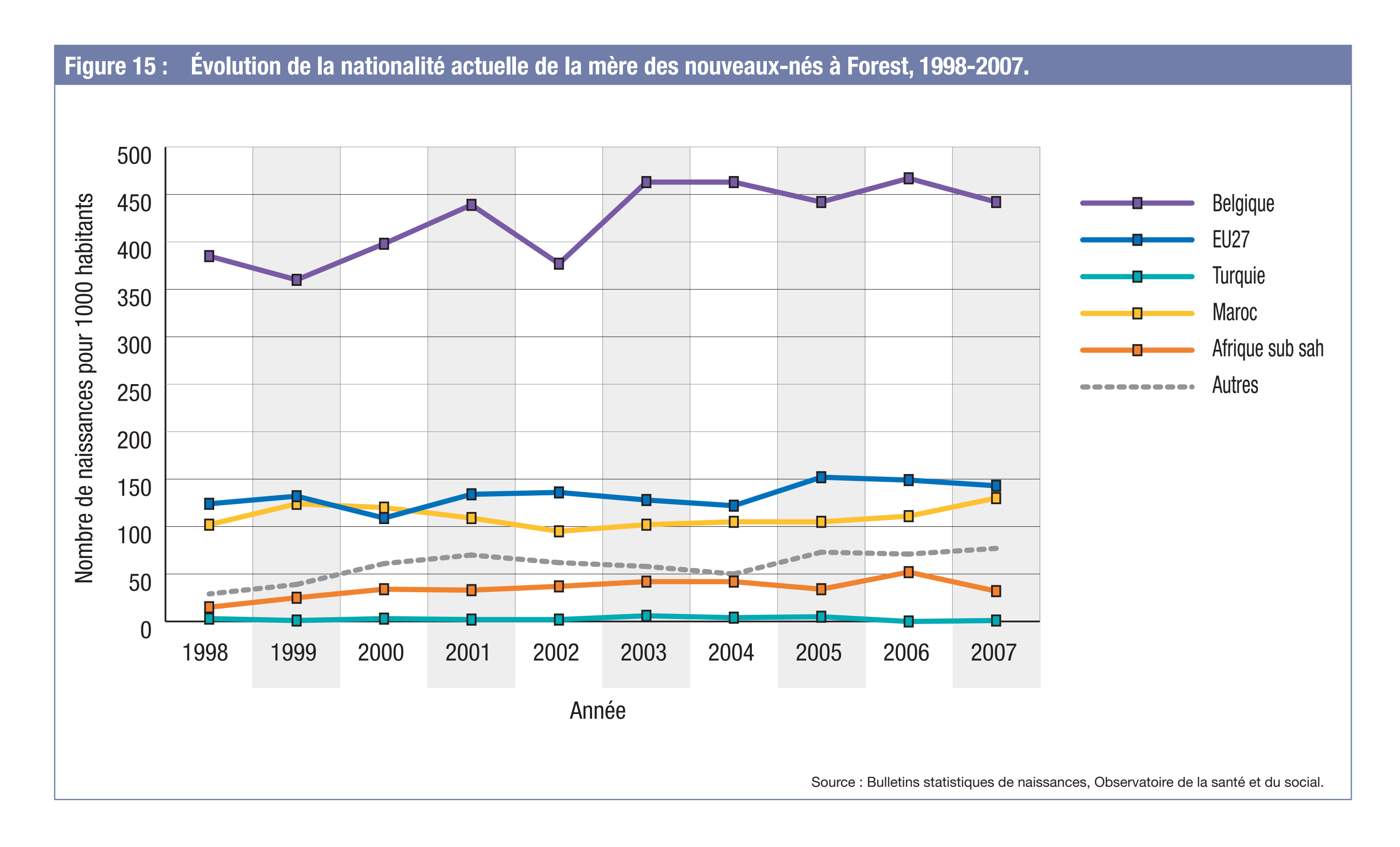
Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

À Forest, la majorité des naissances (39,9 %) a lieu dans un ménage comptant deux revenus, ce qui est plus que dans l'ensemble de la Région (35,6 %). Moins d'enfants naissent dans un ménage isolé [16] (13,5 % contre 17,1 %) et encore moins dans un ménage sans revenu du travail (20,1 % contre 27,5 %). La proportion d'enfants naissant dans un ménage sans revenu du travail (isolé ou non) est utilisée comme indicateur de pauvreté.

(16) Un ménage isolé est un ménage où la mère est seule au moment de la naissance.

4.2 Santé des jeunes enfants

Figure 15 : Évolution de la nationalité actuelle de la mère des nouveaux-nés à Forest, 1998-2007.



Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

À Forest en 2007, 54 % des naissances sont issues de mères de nationalité belge.

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.3 SANTÉ MATERNO-INFANTILE

Tableau 14 : Évolution des caractéristiques des naissances et des mères résidentes à Forest et en Région bruxelloise 2003-2007.

	Nombre Forest	% Forest*	% Région*
	2003-2007	2003-2007	2003-2007
Naissances multiples	134	3,3	3,5
Césariennes	706	17,3	17,4
Accouchements induits	1 056	26,6	26,3
Prématurés (< 37 semaines)	234	6,1	6,7
Grands prématurés (< 32 semaines)	44	11,4	10,0
Petits poids (< 2500g)	265	6,7	6,5
Mères < 20 ans	92	**2,3**	2,8
Mères ≥ 40 ans	170	4,2	4,0

* Pour 100 naissances vivantes (prématurés, petits poids de naissance) ou totales
Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiquées en gras.
Si le pourcentage de la différence de natalité par rapport à la Région n'est pas en gras, la différence peut-être due au hasard. Il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives, et ce même si le pourcentage est élevé.

Sources : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la santé et du social.

Les chiffres des statistiques de santé materno-infantile sont fort proches de ceux de la Région de Bruxelles-Capitale. Il y a cependant moins de mères de moins de 20 ans (la différence est statistiquement significative).

4.2.4 MORTALITÉ FŒTO-INFANTILE

Tableau 15 : Évolution de la mortalité périnatale, infantile et fœto-infantile parmi les naissances de mères résidentes à Forest et en Région bruxelloise, périodes 1998-2002 et 2003-2007.

	Nombre Forest	Forest pour 1000 naissances	Région pour 1000 naissances
	2003-2007	2003-2007	2003-2007
Mortalité périnatale (1)	25	6,1	7,2
Mortalité infantile (2)	14	3,5	4,3
Mortalité fœto-infantile (3)	33	8,1	9,2

(1) Décès avant la naissance, à partir de la 22ème semaine de gestation ou de 500g, ou au cours de la première semaine de vie (0-6 jours révolus) pour 1000 naissances totales.
(2) Décès entre la naissance et l'âge de un an (0-364 jours révolus) pour 1000 naissances vivantes.
(3) Décès entre la 22ème semaine de grossesse et la naissance (critère en vigueur depuis 1999, auparavant 28 semaines de gestation ou 1000g) ou au cours de la première année de vie pour 1000 naissances totales.

Sources : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la santé et du social.

À Forest, la mortalité fœto-infantile est plus basse (8,1 pour mille) que dans la Région (9,2 pour mille) mais la différence n'est pas statistiquement significative.

5. ÉDUCATION



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs relatifs à l'enseignement, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Petite enfance» dans la thématique «Socio-culturel» mais aussi «Insertion sur le marché du travail» dans la thématique «Economie».
http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/

5.1 Population scolaire dans l'enseignement maternel

Tableau 16 : Nombre d'élèves dans l'enseignement maternel à Forest et en Région bruxelloise, début 2008.

	Forest	Région bruxelloise
Au lieu de résidence	2 299	46 958
Au lieu de scolarisation	2 163	51 041

Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap, Calculs : IGEAT-ULB.

Remarques : les statistiques au lieu de résidence concernent les enfants résidant à Forest, quelque soit la commune dans laquelle ils suivent un enseignement. Elles rendent généralement assez bien compte de la réalité communale.

Les élèves scolarisés dans des écoles non subsidiées par les Communautés française et flamande (notamment les écoles internationales) ne sont pas repris dans ces chiffres.

5.2 Population scolaire dans l'enseignement obligatoire

Tableau 17 : Nombre d'élèves dans l'enseignement obligatoire à Forest et en Région bruxelloise, début 2008.				
		Au lieu de résidence		
		Forest		Région bruxelloise
Niveau	**Filière**	**Nombre**	**% dans niveau**	**% dans niveau**
Primaire	Primaire	3 527	94,4	94,8
	Primaire spécialisé	209	5,6	5,2
	Primaire total	3 736	100,0	100,0
Secondaire 1	Secondaire	1 170	100,0	100,0
Secondaire 2	Général	576	50,1	51,2
	Technique	290	25,2	24,5
	Professionnel	284	24,7	24,3
	Total	1 150	100,0	100,0
Secondaire 3	Général	390	44,9	45,9
	Technique	273	31,5	30,9
	Professionnel	205	23,6	23,2
	Total	868	100,0	100,0
Secondaire spécialisé	Secondaire spécialisé	113	100,0	100,0
Secondaire 4	Professionnel	23	100,0	100,0
Nombre total d'élèves		**7 060**	-	-

Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap, Calculs : IGEAT-ULB.

Le niveau secondaire 1 reprend les élèves aux deux premières années du secondaire, le secondaire 2, ceux en troisième et quatrième et le secondaire 3, ceux de cinquième et sixième années. Le niveau 4 représente la septième année du secondaire dans l'enseignement professionnel.
Par rapport à la moyenne régionale, les élèves du secondaire vivant à Forest ont tendance à s'orienter légèrement moins vers l'enseignement général et donc un peu plus vers l'enseignement technique et professionnel.

La commune compte 7 060 élèves scolarisés, c'est-à-dire résidant dans la commune et suivant l'enseignement obligatoire. Attention, un élève résidant dans une autre commune peut très bien être scolarisé à Forest et inversement.

5.3 Rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire

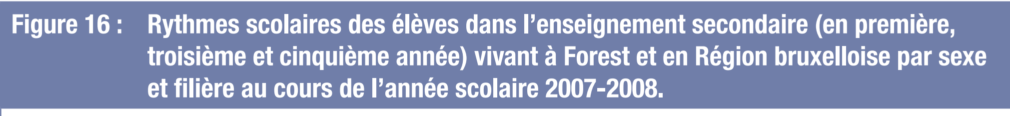
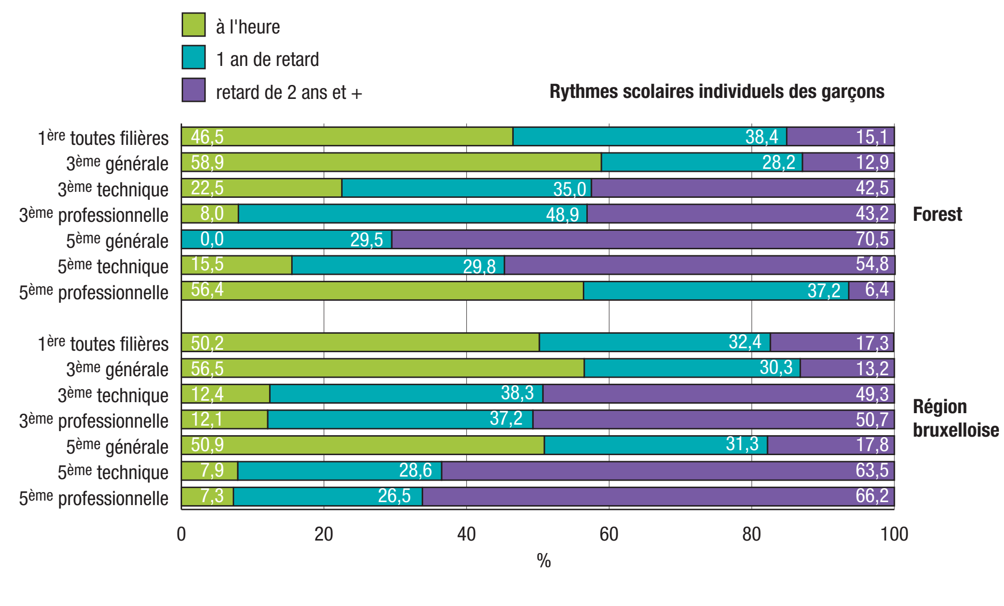
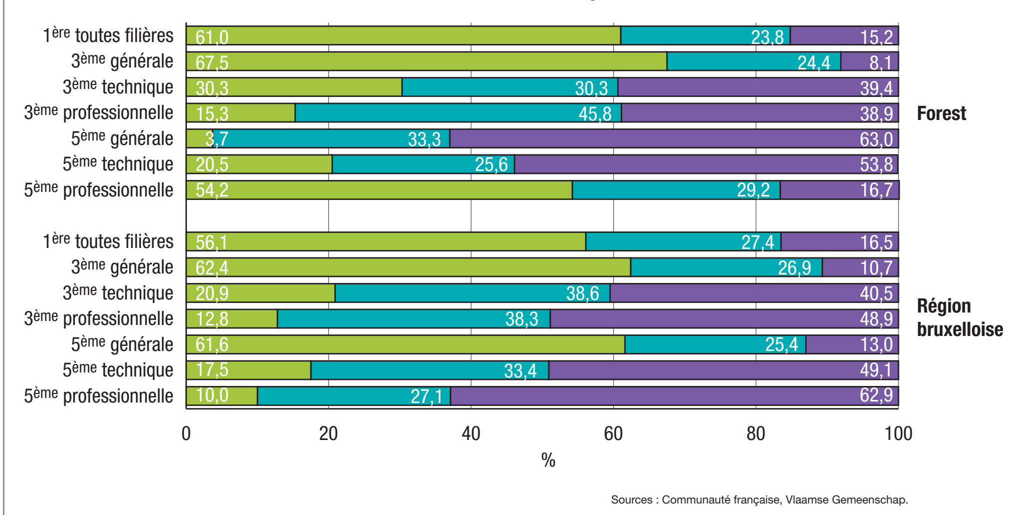


Figure 16 : Rythmes scolaires des élèves dans l'enseignement secondaire (en première, troisième et cinquième année) vivant à Forest et en Région bruxelloise par sexe et filière au cours de l'année scolaire 2007-2008.







Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap.

«À l'heure» signifie que l'élève est soit en avance, soit dans l'année théorique dans laquelle il est sensé être en fonction de son âge.

Parmi les élèves de 1ère année du secondaire toutes filières confondues en 2007-2008, un peu plus de 45 % des enfants vivant à Forest sont «à l'heure» (ce qui est sensiblement moins que dans la Région bruxelloise), un peu moins de 40 % ont un an de retard (beaucoup plus que dans la Région) et 15 % ont plus de deux ans de retard ou plus (mois que dans la Région). En règle générale, les élèves vivant à Forest sont plus souvent «en retard» que dans l'ensemble de la Région.

De plus, en 2001 (17), les jeunes ne poursuivant plus d'études et n'ayant pas de diplôme du secondaire supérieur sont proportionnellement moins nombreux dans la commune (44,2 % des 18-24 ans non-étudiants) que dans les 19 communes réunies (47,7 %).

(17) Enquête socio-économique de 2001.

6. LOGEMENT ET CADRE DE VIE



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs relatifs au logement, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Superficie des logements», «Type de logement», «Évolution du parc du logement», «Structure de la propriété» et «Parc du logement social» dans la thématique «Logement» mais aussi «Ancienneté de l'urbanisation» et «Structure du bâti» dans la thématique «Morphologie».
http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/

Tableau 18 : Caractéristiques des logements à Forest et en Région bruxelloise.

	Forest	Région bruxelloise
Part des ménages résidant en appartement (%) - 2001	75,9	71,2
Superficie moyenne par logement (m²) - 2001	74,7	74,4
Nombre de pièces par habitant (nb) - 2001	1,9	1,9
Part des logements occupés par le propriétaire (%) -2001	41,4	41,5
Part des logements en location (%) - 2008	56	58,6
Part des logements sociaux (logt/100 ménages) - 2007	5,8	7,8
Part des logements avec confort de base (%) - 2001	89,9	90,8
Part des logements construits avant 1961 (%) - 2001	70,7	63,0
Loyer mensuel moyen des logements (€) - 2008	536	553
Loyer mensuel moyen des logements 1 chambre (€) - 2008	458	471
Loyer mensuel moyen des logements 2 chambres (€) - 2008	575	591
Part des surfaces artificialisées (%) - 2006	63,3	46,5

Source : SPF Economie – DGSIE (Enquête Socio-économique 2001) ; Observatoire des Loyers 2008 ; IGEAT 2006

À Forest, la part des ménages qui résident en appartement est supérieure à la moyenne régionale (75,9 % contre 71,2 %). Par contre la part de logements sociaux y est inférieure (5,8 % contre 7,8 %). Tous logements confondus, le loyer moyen d'un logement en location est de 536 € dans la commune. Les logements sont équipés normalement (89,9 % disposent du confort de base, c'est-à-dire d'une salle de bain, de l'eau courante et de toilettes à l'intérieur) et l'environnement est plutôt urbain (63,3 % du territoire communal est artificialisés contre 46,5 pour la Région, le reste étant occupé par des espaces verts, des jardins ou des surfaces non imperméabilisées [18]).

(18) Voir carte de repérage.

COLOPHON

AUTEURS :

Université Libre de Bruxelles - IGEAT :
Benjamin WAYENS, Pierre KUMMERT, Gauvain DUMONT

Observatoire de la Santé et du Social :
Truus ROESEMS

MISE EN PAGE :

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie da Costa Maya

NUMÉRO DE DÉPÔT LÉGAL :

B/2010/2239/01

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick Debouverie, Commission communautaire française,
42 rue des Palais, 1030 Bruxelles

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

COCOF – Service des Affaires sociales – Cohésion sociale
www.cocof.irisnet.be
Martine BAUWENS – 02 800 84 23 – mbauwens@cocof.irisnet.be
(contrats régionaux)
Marie-Pierre DURT – 02 800 81 25 – mpdurt@cocof.irisnet.be
(contrats communaux)

CBAI – Centre régional d'appui à la politique de cohésion sociale (CRAcs)
www.cbai.be
Alexandre ANSAY – 02/289 71 61 – alexandre.ansay@cbai.be
Jonathan UNGER – 02/289 71 63 – jonathan.unger@cbai.be

ULB – Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT)
www.ulb.ac.be/igeat
Benjamin WAYENS – 02/650 50 79 – bwayens@ulb.ac.be

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
www.observatbru.be
Truus ROESEMS – 02/552 01 57 – troesems@ggc.irisinet.be

Cabinet du ministre, membre du Collège en charge de la cohésion sociale
Philippe STERCKX – 02/506 32 60 – psterckx@picque.irisnet.be

VEUILLEZ CITER CETTE PUBLICATION DE LA FAÇON SUIVANTE :

ULB-IGEAT, Observatoire de la Santé et du Social, Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise, Fiche 7 : Commune de Forest, Commission communautaire française, 2010.

FICHES COMMUNALES D'ANALYSE DES STATISTIQUES LOCALES EN RÉGION BRUXELLOISE :

Différents documents composent cet outil d'analyse
des statistiques locales

Les fiches communales

01 Fiche d'Anderlecht
02 Fiche d'Auderghem
03 Fiche de Berchem-Sainte-Agathe
04 Fiche de Bruxelles-Ville
05 Fiche d'Etterbeek
06 Fiche d'Evere
07 Fiche de Forest
08 Fiche de Ganshoren
09 Fiche d'Ixelles
10 Fiche de Jette
11 Fiche de Koekelberg
12 Fiche de Molenbeek-Saint-Jean
13 Fiche de Saint-Gilles
14 Fiche de Saint-Josse-Ten-Noode
15 Fiche de Schaerbeek
16 Fiche d'Uccle
17 Fiche de Watermael-Boitsfort
18 Fiche de Woluwe-Saint-Lambert
19 Fiche de Woluwe-Saint-Pierre

Les documents concomitants

Mode d'emploi
Sources et références
Fiche Régionale

Ces fiches communales peuvent être obtenues dans les deux langues sur le site web de l'Observatoire de la Santé et du Social (**www.observatbru.be**). Les documents concomitants sont uniquement disponibles sur le site de la COCOF (**www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/index-htm/**). Leur contenu peut être librement copié, moyennant mention de la source.